

e-Foot Officiel 9/1

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

RG FFF

Article 160

Communiqués LPIFF

**

Dates de parution début des Championnats

Modification RSG

Planning Détections/Sélections

Procès-verbaux

Comité de Direction

Statut de l'Arbitrage

Commission des Calendriers

<u>Annexes</u>

Horaires Officiels Match

Catégorie d'âges

A Consulter sur Footclub Néant

SPECIAL « CALENDRIERS » OFFICIELS 2023/2024

Sur Site internet du District rubrique « Championnat »



Début des Championnats Saison 2023/2024

Groupe de 12 = 23 & 24 Septembre 2023
Groupe de 10 «Seniors/CDM/Anciens» = 23 & 24 Septembre 2023
Groupe de 10 «Jeunes» = 07 Octobre 2023
Futsal D1 = 22 Septembre 2023

FERMETURES « CONGES ANNUELS »

Du Jeudi 27 Juillet 2023 à 12h

Au Mercredi 23 Août 2023 à 09h





LISTE DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS Seniors / U18 / U16 / U14 / Anciens

Liste au 25 Juillet 2023 (Liste complète en annexe du journal)

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football pour le 03 Septembre 2023

Sans courrier à cette date, nous considérerons que les équipes sont définitivement engagées.

Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le DISTRICT

du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le 03 Septembre 2023 au plus tard.



http:// districtvaldemarne.fff .fr/documents/

Edition N° 636 du Mercredi 26 Juillet 2023

COMMUNIQUES



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

chaque jeudi après-midi: https://districtvaldemarne.fff.fr

*Documents & * Procès-Verbaux

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

JUILLET	13	27 (spécial calendriers)			
AOUT	31				
SEPTEMBRE	7	14	21	28	
OCTOBRE	5	12	19	26	
NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2021/2022 sont invités à les retourner au District avant le 15 Juillet 2023 :

SENIORS LUSITANOS US
CDM SUPREMES BELIERS

ANCIENS CACHAN CO
U18 IVRY US

U16 FONTENAY US
U14 ORLY AVS

FUTSAL KREMLIN BICETRE CS

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la saison 2023 & 2024, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que Membre Bénévole d'une Commission.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail: secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs: Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2023 & 2024

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1**ère **journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

FUTSAL D1 et D2

Seniors D1, D2, D3 U16 D1, D2, Féminins D1 U14 D1

U18 D1, D2, CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant. Chaque partie conserve un kendologie conserve un kendolog

CLUBS:

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2023, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), <u>le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».</u>

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES:

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue <u>aux alentours du 25</u> de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2023).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : <u>COUPES et DEMANDES CLUBS</u>

<u>Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou</u> les Arbitre(s).

Engagements Dernières divisions

LISTE DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS Seniors / U18 / U16 / Féminines / Anciens

Liste au 25 Juillet 2023

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football Pour le 03 Septembre 2023

Sans courrier à cette date, nous considérerons que les équipes sont définitivement engagées.

Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le **03 Septembre 2023** au plus tard.

SENIORS D4

VAL DE BIEVRE FC ARCUEIL COM (2) AS ZENAGA (2) BANN'ZANMI BOISSY F.C. (2) BOISSY U.J. **CANNAVEROIS SFC** CHEVILLY LARUE ELAN (3) CHOISY LE ROI AS (3) CRETEIL FC **ENT. SANTENY MANDRES** FC VITRY 94 ACADEMIE **GENTILLY AC (2)** HAY LES ROSES CA (2) KREMLIN BICETRE CSA (2) MIMOSA MADA SPORT **MOLDAVIE FC OLYMP.CLUB IVRY (2)** PHARES, ZARZISSIEN PORT. ACA CHAMPIGNY ST MANDE FC (2) THIAIS FC TROPICAL A.C.

VAL DE FONTENAY AS VAL-DE-BIEVRE FC (2)

VALENTON FA
VILLENEUVE AFC
VILLIERS ES (2)
ANCIENS D4 (12)
CRETEIL FA
FC D'ALFORTVILLE
GENTILLY AC FG
MACCABI CRETEIL FC
MANDRES FC
MELTING SPORT
MENUIBLAN AS
PHARE S. ZARZISSIEN
VILLENEUVOISE ANTILL (12)
NEW TEAM VINCENNES

FUTSAL D2
BOISSY UJ
C NOUES
CHEVILLY LA RUE ELAN (2)
CHOISY LE ROI AS
CITOYEN DU MONDE (2)
LUSITANOS US
NOISEAU SS
RUNGIS US
VERS L'AVANT
VILLENEUVE ABLON US
VITRY ASC (2)
VITRY ASC (3)

U16 D4

ARCUEIL COM **BONNEUIL CSM (1) BRY FC**

CAUDACIENNES ES CHAMPIGNY PORTUGAIS CHARENTON CAP

FC D'ALFORTVILLE

GENTILLY AC

KREMLIN BICETRE CSA LIMEIL BREVANNES AJ (2)

MANDRES PERIGNY

ORLY AVS ORMESSON US SFC CANNAVEROIS **SUCY FC**

THIAIS FC (2) **VAL DE FONTENAY AS** VILLECRESNES US

VILLENEUVE ABLON US

VILLENEUVE AFC (2) VITRY ES (3)

U18 D3

ALFORTVILEL FC 1 **ALFORTVILLE FC 2** ARCUEIL COM **BOISSY FC BRY FC CAUDACIENNES ES** CHARENTON CAP (2) **CRETEIL UF ECOLE PLESEENNE DE** FC VITRY 94 ACADEMIE LE PERREUX FRANCIL, (2) LUSITANOS US (2) MANDRES PERIGNY MAROLLES FC **NOGENT FC**

NOGENT FC (2) **ORMESSON US (2)** RUNGIS US (2) THIAIS FC (2)

VAL DE FONTENAY AS VERS I'AVANT (2) VILLECRESNES US VITRY ES (2)

VITRY FC ACADEMIE

FEMININES D1

CHAMPIGNY FC 94 CHOISY AS MAISONS ALFORT FC **CHEVILLY LARUE** ST MAUR LUSITANOS US SUCY FC VILLENEUIVE AFC VILLENEUVE ABLON US (2) **FONTENAY US** PORT. ACA CHAMPIGNY VINCENNES CO VILLEJUIF US VITRY ES

+55 ANS

AMICALE CLUB 2000 **APSAP MEDIBALLES** ARRIGHI AS **BOISSY FC BONNEUIL CSM BRY FC CHAMPIGNY FC 94 CHARENTON CAP** CHEVILLY EL **ENT. FONTENAYSIENNE FRESNES AAS** FR LE PERREUX ORLY AC VGA ST MAUR US **SUCY FC** THIAIS FC VILLEJUIF US VILLENEUVE ABLON US

VILLIERS ES

PROBLEMES ALTERNANCES

SENIORS D1

Villejuif US (2 fois ensemble)

SENIORS D2

Vers l'Avant 1&2 2 fois ensemble

U18

Charenton CAP 1&2 2 fois ensemble Lusitanos US avec VGA ST Maur US (U20) 3 fois ensemble US Rungis (a&b) 3 fois ensemble FC Saint Mandé (U18 &U16) 2 fois ensemble

U16 D1

Ormesson US (a&b) et Rungis US (a&b) 2 fois ensemble Orly AVS 2 en même temps que U18 ou bien Orly AVS 1 et Orly AVS 2 en même temps

+45 ANS

Charenton CAP Anciens & +45 2 fois ensemble Desportiva Vimaranense 2 fois avec Minhotos de Braga

Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

SAISON 2023 & 2024

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	08.10.23	21.09.23
ANCIENS (D4)	08.10.23	21.09.23
ANCIENS + 55 ANS	08.10.23	21.09.23
U18 (D3)	08.10.23	21.09.23
U16 (D4)	08.10.23	21.09.23
U12 & U13		
U10 & U11	Communiquées En Septembre	Communiquées En Septembre
U8 & U 9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)	08.10.23	21.09.23
FUTSAL (D2)	DEBUT OCTOBRE	21.09.23



DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/23/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/24/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/26/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
10/27/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
11/15/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
12/13/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/19/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/20/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/21/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G				
Date	Horaire	Actions	Localité	
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY	
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY	
10/11/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY	
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY	
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY	
10/30/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY	
10/31/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY	

U16G				
Date	Horaire	Actions	Localité	
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY	
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY	
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY	
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY	
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY	
10/31/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY	
11/2/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY	

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
11/22/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
11/29/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

		J14F	
Date	Horaire	Actions	Localité
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/20/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/16/2024		NTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
2/28/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/13/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/27/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
4/24/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

Arata 1		U15F	
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023		NTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY



Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 le Dimanche 30 Avril prochain.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via Footclubs.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouve-lée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

<u>NB</u>: à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	 Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association) Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	 - Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de <u>création</u> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION- ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l'Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion- absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	PV d'AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépen- dance + récépissé de création en Préfecture



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club re- cevant
Papier	OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné



La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

<u>NB</u> : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

- Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)
- Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

- 1. a) Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- **b)** Toutefois **P**our les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- 2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum reste le même.

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents: Mme Estelle BATHENAY (partiellement), Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI (partiellement), MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Egard KOUNDE, Francis DELAGE

Assistent: Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), M. José DIAS (CDA),

Absent(s)Excusé(s): Mme Sandrine IACOVELLA, Dr Mani BOLOURIAN.

<u>Un bureau du Comité de Direction s'est déroulé, en amont le vendredi 23 juin 2023, sous la Présidence de M. Denis TURCK,</u>

Présents: Mme Estelle BATHENAY MM. Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI

(Visio)

Assiste : Mme Lili FERREIRA Excusé : M. Patrick DARDENNES Retour sur les points en Comité.

PROCES-VERBAUX

- Le Procès-verbal du Comité de Direction du 24 Mai 2023 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.
- Le Comité valide le procès-verbal du bureau du 13 juin 2023,

FELICITATIONS

- Au club THIAIS FC Féminin et à sa Présidente, Pascale CHOQUET pour la récompense du concours de la Finale « Sensationnelles » de la Fédération Française de Football , représentant l'Île de France et classé 3ème sur 289 Clubs candidats
- ♣ A Mélanie COUTURE et Hédi OUDAYA, collaborateurs du District, pour le 1^{er} prix attribué par la Fédération Française de Football au niveau national dans le cadre « Toutes Foot », action : GIRLY CUP 94
- A tous les Champions D1

<u>SENIORS</u>	THIAIS FC	<u>U16</u>	VITRY 94.2 CA
<u>CDM</u>	VILLENEUVE AFC	<u>U14</u>	CHARENTON CAP
ANCIENS	CHARENTON CAP	<u>FUTSAL</u>	C'NOUES
<u>U18</u>	FONTENAY US	SENIORS FEM.	CRETEIL LUSITANOS US

♣ Au Vainqueur du « FAIR-PLAY » : VITRY ES (3) Séniors D3

1

Aux vainqueurs des Coupes du Val de Marne

Seniors	CHARENTON CAP	U18 VDM	US CRETEIL LUSITANOS
Seniors Amitié	RUNGIS US	U16 VDM	US IVRY
Futsal	VITRY ASC	U16 Amitié	VILLEJUIF US
U20 VDM	US CRETEIL LUSITANOS	U14 VDM	JOINVILLE RC
CDM VDM	MINHOTOS DE BRAGA US	U14 Amitié	VILLEJUIF US
Anciens VDM	ORLY AC	U15 F VDM	VGA ST MAUR FEMININES
+45 Ans VDM	BRY FC	Seniors F VDM	Match non joué
Entreprise	WAY WOUY WEAR		

U13 G (Chalenge J. Mercier)

U13 F
ORLY AS
U 11 F
JOINVILLE RC

POINTS ABORDES EN BUREAU DU 23 JUIN 2023

REPRIS POUR INFORMATION ET/OU VALIDATION

Les contrats collaborateurs district :

- Nils BECK CHAPERON (Reçu en BMF Apprentissage)
- Mélanie COUTURE Fin Alternance : Proposition contrat CDD
- Recherche Alternance Juridique en cours
- Poste CTDA (Retour FFF) Pas possible si Arbitre LPIFF

1-TRAVAUX DU DISTRICT

Intervention du Président, Denis TURCK qui présente les propositions avec coût TTC des travaux :

- Menuiseries PVC
- Chauffage- Rafraichissement (Faux plafonds, Electricité, Convecteurs sous-sol)
- Etanchéité
- 🦊 Ravalement (Echafaudage de pieds, démolition de la Véranda, ITE)
- Eclairage (Luminaires à LED)
- 🦊 Mûrs Rideaux (Echafaudage, Dépose de verrière, Menuiserie extérieure Alu Laqué)
- 🖶 Divers (Cantonnement, Peinture façade, Maçonnerie, Rotonde)

Le Comité donne son accord pour les travaux suivants : *Menuiseries PVC & Chauffage- Rafraichissement (Faux plafonds, Electricité, Convecteurs sous-sol)*

Le Comité donne quitus au Président Denis TURCK et au Trésorier Général, Bruno FOLTIER pour entamer toutes les démarches nécessaires pour contracter un emprunt auprès de notre banque partenaire « Crédit Mutuel ».

Pour action:

Rendez-vous avec la Directrice de l'agence du Crédit Mutuel de Champigny sur Marne pour voir la faisabilité de l'emprunt.

2-MODIFICATION DES REGLEMENTS 2023/2024

Groupe de travail avec les membres de la Commission de révision des règlements :

Marie-Thérèse POLICON / Henri BAQUE / Patrick DARDENNES / Régis ETIENNE / Jean-Jacques FOPPIANI / Jean-Pierre LACHASSAGNE / Jean-Pierre MAGGI

Le **R**èglement **S**portif **G**énéral du District, seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés, seules les modifications et/ou les nouveaux textes sont présentés,

Explications et diffusion des changements proposés. Le Comité valide les propositions ci-dessous y compris le barème disciplinaire revu sur certaines infractions à la suite de l'AG de la FFF :

Article 2.1 - Les commissions

Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs à un Bureau <u>Exécutif</u>, à un Comité d'Appel chargé des Affaires courantes, à des Groupes de Travail et à des Commissions dont il nomme lui-même les membres. Il nomme également les arbitres de District, les observateurs en arbitrage et les délégués officiels.

Article 3.8.3 - Les clubs

En cas de non-règlement des sommes dues à l'échéance fixée le Comité de Direction du Val de Marne peut prononcer les sanctions suivantes : La demande de radiation du club auprès de la LPIFF.

Article 6bis.1 – Les licences éducateurs

Pour ce qui concerne les éducateurs et entraîneurs, ils doivent s'engager avec leur club dans les conditions prévues au Statut précité et être obligatoirement titulaires de la licence Technique Nationale ou Technique Régionale correspondant à leur plus haut niveau de diplôme.

Article 7.5.3 – Les licences mutation

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match : Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match sera réduit dans les conditions fixées par l'article 47 du statut de l'arbitrage (clubs déclarés au 15 juin en infraction au regard dudit statut) pour ce qui concerne l'équipe Sénior hiérarchiquement la plus élevée du club ou dans le cas d'un club comportant une équipe féminine, une section football diversifié ou exclusivement des équipes de jeunes, l'équipe déterminant les obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage,

Pour les clubs non soumis aux obligations de l'article 11.4 du présent Règlement, **ET POUR LES CLUBS NE PARTICIPANT PAS AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX FÉMININS**, pour ce qui concerne l'équipe de Ligue ou de District du Val de Marne de Football choisie par celui-ci, peut être augmenté d'une unité s'ils remplissent les conditions suivantes :

Avoir au moins 12 LICENCIÉES DES CATEGORIES U6F A U11F ET AU MOINS 12 LICENCIÉES DES CATEGORIES U12F A U18F;

Engager 3 ÉQUIPES FÉMININES DE JEUNES DONT 1 ÉQUIPE DANS LES CATÉGORIES U6F A U11F ET 1 ÉQUIPE DANS LES CATÉGORIES U12F A U18F (OU U19F SI CETTE DERNIÈRE PARTICIPE AU CHAMPIONNAT NATIONAL FÉMININ U19F), ET PARTICIPER, SUR L'ENSEMBLE DE LA SAISON, AUX ACTIONS ORGANISÉES PAR LA LIGUE OU LE DISTRICT (PLATEAUX, CRITERIUMS OU CHAMPIONNATS).

Avoir identifié, **POUR CHACUNE DES ÉQUIPES SUSVISÉES, UN ENCADRANT TECHNIQUE** titulaire, **A MINIMA DU** module correspondant à **LA CATÉGORIE ENCADRÉE**

Article 7.10 – participation en équipe inférieure

Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de Championnat, matches remis compris, disputées par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales et départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club. Ces dispositions ne concernent pas les matches de coupes du Val de Marne de Football.

Article 8.2 – vérification des licences

Si la pièce d'identité présentée est une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match et est restituée immédiatement au joueur.

■ Article 9.2 – Les engagements

Pour les Championnats (sauf pour les D1 de chacune des catégories) et les Coupes du Val de Marne, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, après avis de la Commission compétente, se réserve toujours le droit, dans l'intérêt général, de refuser l'inscription d'une équipe à une compétition. Ce refus d'inscription est notifié au club par l'envoi d'un courrier et/ou d'un mail l'informant de la décision.

Article 9.7 – Structure des championnats

Structure du Championnat U14:

D1 : 1 groupe de 12 équipes

Les championnats D2 à D4 inclus sont organisés en 2 phases (CF règlement particulier du championnat U14).

Phase 1: brassage,

Phase 2:

D2 : 2 groupes de 10 équipes D3 : 2 groupes de 10 équipes

D4 : X groupes de X équipes

Article 10.6 – Terrain indisponible

La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District...L'arbitre désigné qui n'aura pu être déconvoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant et adressera un rapport à la commission compétente qui statuera sur le sort du match. Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

Articles 11.1 et 11.2 – Les équipes obligatoires

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

SENIORS \leftrightarrow 2 équipes

JEUNES ←3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18, 1 équipe U 16, 1 équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

SENIORS \leftrightarrow 2 équipes

JEUNES \leftrightarrow 3 EQUIPES DE JEUNES, dont 2 parmi (U14, U16, U18), ou bien une équipe U20, ou une équipe féminine U15F à 11, Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3 équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

ATTENTION:

LES CLUBS ACCEDANT A LA D2 SONT TENUS DE RESPECTER TOUTES LES OBLIGATIONS CI-DESSUS DES

LA 1 SAISON.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

UN CONTRÔLE À POSTÉRIORI DU RESPECT DE CES OBLIGATIONS SERA EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs. Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats. Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 - Sanctions

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'UNE DES OBLIGATIONS DÉFINIES A L'ARTICLE 11.1 DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LES SANCTIONS SUIVANTES SERONT APPLIQUÉES :

POUR LA 1ère SAISON D'INFRACTION:

RETRAIT DE 4 POINTS, PAR OBLIGATION NON RESPECTÉE, AU CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE SENIOR DU CLUB QUI ENTRAÎNE LES OBLIGATIONS ET INTERDICTION DE MONTER A LADITE ÉQUIPE SENIORS ;

POUR LA 2ème ANNÉE D'INFRACTION ET AU-DELÀ:

L'ÉQUIPE SENIORS DU CLUB QUI ENTRAÎNE LES OBLIGATIONS EST CLASSÉE DERNIÈRE DE SON GROUPE ET RETROGRADÉE EN DIVISION IMMÉDIATEMENT INFÉRIEURE LA SAISON SUIVANTE. CETTE RÉTROGRADATION ADMINISTRATIVE N'ÉTANT PAS CUMULABLE AVEC UNE ÉVENTUELLE RÉTROGRADATION SPORTIVE.

LORSQU'UN CLUB A RÉGULARISÉ SA SITUATION POUR LA SAISON "N", LA SANCTION S'APPLIQUE AU NIVEAU DE LA 1ère SAISON D'INFRACTION EN CAS DE NOUVELLE INFRACTION POUR LA SAISON N+1;

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

<u>Article 11.4.4 – Encadrement technique des équipes</u>

Les clubs disputant ces championnats ont, **pour régulariser leur situation**, un délai de soixante jours à partir de la date du premier match de leur championnat.

<u>Article 11.4.6 – Encadrement technique des équipes</u>

Pour l'application de la sanction sportive visée à l'alinéa 4 ci-dessus, la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football procède de la manière suivante :

Article 14.1 – Les classements

Du total des points acquis au cours de la saison, il sera, éventuellement, déduit, pour établir le classement à l'issue de la saison, pour les équipes Seniors D2 et D3, un retrait de points dans le cadre du Challenge du Fair-Play et de la valorisation de l'esprit sportif, conformément au règlement dudit Challenge.

Article 14.3.3

PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE MATCHS GAGNÉS TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT,

Article 14.3.4

PAR LE PLUS PETIT NOMBRE DE MATCHS PERDUS TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT,

Article 14.3.5

PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE BUTS MARQUÉS AU COURS DE L'ENSEMBLE DES RENCONTRES DU GROUPE.

Article 14.3.6

PAR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES BUTS MARQUÉS ET LES BUTS ENCAISSÉS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES DU GROUPE.

Article 14.3.7

PAR LE PLUS PETIT NOMBRE DE POINTS DE PÉNALITÉ TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT Article 14.3.8

PAR UN TIRAGE AU SORT .Ces dispositions valent également pour l'article 14.10 et ses sous-articles

Article 15.3 – Heures et lieux des matches officiel

Les clubs possédant, dans une même enceinte, plusieurs terrains, avec des surfaces de jeu différentes ou non, ont toutefois la possibilité de changer de terrain sous réserve que le nouveau terrain soit classé au niveau correspondant à celui de la compétition concernée. Dans ce cas, le changement de terrain ne constitue pas un motif permettant de remettre en cause le résultat du match, étant également précisé que l'arbitre ne peut en aucun cas s'opposer à ce changement.

Aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire en cas de changement d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au district avant le jeudi 12H via Footclubs pour les rencontres du samedi et dimanche après-midi.

Article 17.4 – Arbitrage matches officiels

En cas d'absence d'arbitre officiel désigné ou d'arbitre officiel se trouvant sur le terrain, la direction de la partie est assurée pour toutes les compétitions par un licencié majeur du club recevant, en possession de sa licence ou un licencié mineur titulaire d'une licence dirigeant(e).

Article 17.8 – Durée des rencontres

Conformément à la loi 5 des lois du jeu, l'arbitre est le seul « chronométreur » du match.

Article 19.6 – Accompagnateurs et délégués aux arbitres

Le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football peut de sa propre initiative désigner un délégué sur une rencontre. Dans ce cas l'indemnité due au délégué sera réglée par le District du Val de Marne.

Article 20.6.1 - Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne ... afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres ... L'arbitre désigné, qui n'aura pu être dé-convoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant, et autorisé à accéder au terrain afin de juger de son état. Par la suite, il adressera un rapport à la commission compétente qui statuera sur le sort du match. Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

Article 23.5 – Les forfaits

L'équipe déclarée forfait général ou ayant déclaré forfait général ou mise hors compétition est classée dernière de son groupe. La sanction est la rétrogradation en division ou en série inférieure la saison suivante.

Articles 24.1 et 24.2 - Les sélections

24.1 - Pour les matchs interdistricts organisés par le District du Val de Marne de Football ainsi que pour les matchs de préparation, le Secrétariat Administratif adresse au secrétariat du club de chaque joueur sélectionné, une lettre les informant de ce choix. Les clubs ont l'obligation d'informer le joueur ou la joueuse. Le club dit informer le District du Val de Marne de Football en cas d'indisponibilité du joueur ou de la joueuse.

24.2 - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque DEUX de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12

HEURES. Pour que cette demande soit recevable, il faut que les joueurs ou joueuses aient disputé les deux dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report du match.

Article 30 – les réserves d'avant match

30.1.8 - Les réserves sur la régularité des terrains ET/OU DE L'ÉCLAIRAGE doivent être DEPOSÉES 45 MINUTES AU MOINS AVANT L'HEURE OFFICIELLE DU COUP D'ENVOI SOUS PEINE D'IRRECEVABILITÉ.

Article 30ter - Evocations

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la commission compétente, est toujours possible, et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux Règlements (à partir de la 2ème infraction).

Article 31.3 - Appels

Pour tous les appels concernant les litiges relatifs aux Compétitions gérées par le District du Val de Marne de Football : CDM & ANCIENS et Coupes Départementales, le Comité D'Appel Chargé des Affaires Courantes juge en appel et dernier ressort.

Article 31.6 - Cas non prévus

Sauf dans les cas prévus à **l'article 31.3**, les décisions du Comité d'appel chargé des affaires courantes du District du Val de Marne de football sont susceptibles d'appel devant la LPIFF dans les conditions de forme et de délai définis par le RSG de la LPIFF.

39.3 - Matches en nocturne.

39.3.1 – CLASSEMENT DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE

LES ÉQUIPES SONT TENUES DE DISPUTER LES RENCONTRES OFFICIELLES EN NOCTURNE SUR UN TERRAIN DOTÉ D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE CLASSÉE AU NIVEAU CORRESPONDANT À CELUI DE LA COMPÉTITION CONCERNÉE.

EN CAS DE RÉSERVES REGULIÈREMENT FORMULÉES AVANT LE MATCH, ET RÉGULIÈREMENT CONFIRMÉES, S'IL S'AVÈRE QUE LE TERRAIN UTILISÉ N'EST PAS DOTÉ D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE CLASSÉE AU NIVEAU CORRESPONDANT À CELUI DE LA COMPÉTITION CONCERNÉE OU QUE LA COMMISSION COMPÉTENTE N'A PAS AUTORISÉ LE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE SUR LE TERRAIN CONCERNÉ, LE MATCH EST PERDU PAR PÉNALITÉ POUR LE CLUB RECEVANT. CES RÉSERVES DOIVENT ÊTRE FORMULÉES DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR L'ARTICLE 30.1.8 DU PRÉSENT RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL.

Article 40.7 - Terrains de replis

Dans le cas où un club est astreint à jouer sur un terrain de repli, dûment classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé hors de la ville du club sanctionné et doit être proposé à la Commission d'Organisation des Compétitions compétente pour accord.

Article 41.4.1 et 41.4.9 – Modalités de purge d'une sanction

41.4.1 - Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions... En cas de changement de club, **ou de changement de catégorie dans un même club**, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa.

Article 41.9

La perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère le joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encoure néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

Les règlements des différents championnats

Seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés,

Les règlements dont les mêmes articles ont été modifiés et/ou ajoutés ont été regroupés, Seuls les nouveaux textes sont présentés,

ARTICLES MODIFIÉS DANS PLUSIEURS RÈGLEMENTS

- Un article HOMOLOGATION a été ajouté aux règlements dans lesquels il était manquant,
- Le renvoi au barème de remboursement des frais d'arbitrage qui est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne,
- Modification de l'article en ajoutant Réclamations et évocations et les renvois aux articles correspondants du RSG du District, conformément aux articles 29bis, 30 et 30bis du R.S.G. du District du Val de Marne,
- Ajout dans les règlements des coupes amitiés, féminines (toutes), anciens d'un article concernant les rencontres de ¼ de finale entre équipes d'un même club.

CHAMPIONNAT DU DIMANCHE MATIN

Système de l'épreuve

5.3.1 Départementale 1

Dix équipes en un seul groupe. La première est Championne du Val de MARNE et a la possibilité de monter en Championnat **R3**. Les deux derniers descendent en **D2** et sont remplacés par le premier de chaque groupe de division 2.

5-3.2 Départementale 2

Un groupe de X équipes. Le premier accède à la division 1

Dans le cas où il n'y aurait qu'un groupe unique de division 2, alors les 2 premiers de ce groupe unique montraient en division 1

12.1 - Arbitres

Le barème de remboursement des frais d'arbitrage est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Ajout du rappel des obligations depuis la saison 2020/2021

Rappel:

Depuis la saison 2020/2021 :

Pour que l'enregistrement d'une équipe soit validé, au moins 5 joueurs doivent être qualifiés pour le début des compétitions.

Réunion des Clubs « FUTSAL » en présence des Arbitres.

CHAMPIONNAT SENIORS DU DIMANCHE APRÈS-MIDI

Article 12 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G. du District du Val de Marne, En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitre bénévole doit être majeur licencié. Il exige la présentation des licences pour contrôle par les deux capitaines. En cas de refus, le match ne peut avoir lieu.

Les règlements des différentes coupes

- Seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés,
- Les règlements dont les mêmes articles ont été modifiés et/ou ajoutés ont été regroupés,
- Seuls les nouveaux textes sont présentés,

ARTICLES MODIFIÉS DANS PLUSIEURS RÈGLEMENTS

- Un article HOMOLOGATION a été ajouté aux règlements dans lesquels il était manquant,
- Le renvoi au barème de de remboursement des frais d'arbitrage qui est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.
- Modification de l'article en ajoutant Réclamations et évocations et les renvois aux articles correspondants du RSG du District, conformément aux articles 29bis, 30 et 30bis du R.S.G. du District du Val de Marne,
- Modification de l'article 12 (arbitres) comme suit: L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant. L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.
- Modification du renvoi au RSG de l'article 13 (Forfaits)
- Modification de l'article 7 (qualification participation)

COUPE FUTSAL

Article 3 - Engagements

Conformément à l'article 9 du R.S.G. du District du Val de Marne... Dans le cas où les finales de Coupe de Paris et de Coupe du District du Val de Marne seront à jouer le même jour et si une équipe est qualifiée pour les 2 finales, le club devra présenter son équipe 2 pour disputer la finale de la Coupe du District du Val de Marne.

BAREME DISCIPLINAIRE: Ces modifications font suite à l'aggravation du barème disciplinaire de la FFF lors de l'Assemblée Fédérale du 7 janvier 2023

	victime	auteur		BAREM	E COMEX		BAREME DVDM ACTUEL			SITION
Infraction			penda	nt match	hors	match	pendant match	hors match	pendant match	hors
			ancien	nouveau	ancien	nouveau			macen	reaccin
82E U U	officiel	joueur	8 mois	1 an	15 mois	2 ans	8 matchs	12 matchs	1 an	2 ans
Comportement Intimidant		Ed/Dir	10 mois	15 mois	18 mois	30 mois	1 an	18 mois	15 mois	30 mois
menaçant	joueur / Ed	joueur	5 matchs	5 matchs	7 matchs	7 matchs	5 matchs	8 matchs	SANS CHA	NGEMENT
	/ Dir	Ed/Dir	12 matchs	12 matchs	4 mois	4 mois	8 mois	1 an	SANS CHA	NGEMENT
	officiel	joueur	8 mois	1 an	15 mois	2 ans	18 mois	2 ans	SANS CHA	NGEMENT
		Ed/Dir	10 mois	15 mois	18 mois	30 mois	2 ans	3 ans	SANS CHA	NGEMENT
Bousculade volontaire	joueur / Ed	joueur	5 matchs	sans changement	7 matchs	sans changement	6 matchs	8 matchs	SANS CHA	NGEMENT
	/ Dir	Ed/Dir	12 matchs	sans changement	4 mois	sans changement	8 mois	1 an	SANS CHA	NGEMENT
	officiel	joueur	9 mois	1 an	18 mois	30 mois	2 ans	3 ans	SANS CHA	NGEMENT
nfrction - Tentative de		Ed/Dir	9 mois	18 mois	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	SANS CHA	NGEMENT
brutalité - Tentative de coup	joueur / Ed	joueur	6 matchs	sans changement	8 matchs	sans changement	8 matchs	10 matchs	SANS CHA	NGEMENT
	/ Dir	Ed/Dir	4 mois	sans changement	4 mois	sans changement	1 on	2 ans	SANS CHA	NGEMENT
	officiel -	joueur	9 mois	1 an	18 mois	30 mois	8 matchs	12 matchs	1 an	30 mois
	Officier —	Ed/Dir	1 an	18 mois	2 ans	3 ans	1 an	18 mois	18 mois	3 ans
Crachats	joueur / Ed	joueur	6 matchs	sans changement	8 matchs	saris changement	5 matchs	8 matchs	SANS CHA	NGEMENT
	/ Dir	Ed/Dir	4 mois	sans changement	6 mois	sans changement	8 mois	1 an	SANS CHA	NGEMENT

	officiel _	joueur	2 ans	4 ans	3 ans	6 ans	4 ans	6 ans	SANS CHANGEMENT
NOTES PROPRIES DE LA COMPTE DE L	- Land	Ed/Dir	3 ans	6 ans	4 ans	8 ans	6 ans	8 ans	SANS CHANGEMENT
Acte de brutalité 1 - sans blessure ou blessure constatée		Labracou	4 matchs si action de jeu	sans changement		sans changement	6/10		SANS CHANGEMENT
uniquement par un arbitre	joueur / Ed / Dir	joueur	7 matchs si hors action de jeu	sans changement	10 matchs	sans changement	matchs	12 matchs	SANS CHANGEMENT
L.		Ed/Dir	6 mois	sans changement	1 an	sans changement	18 mois	3 ans	SANS CHANGEMENT
	officiel _	joueur	3 ans	6 ans	5 ans	10 ans	6 ans	10 ans	SANS CHANGEMENT
	officier =	Ed/Dir	4 ans	8 ans	6 ans	12 ans	8 ans	12 ans	SANS CHANGEMENT
Acte de brutalité 2 - blessure constatée par certificat médical sans			5 matchs si action de jeu			sans changement	6/10		SANS CHANGEMENT
ш	joueur / Ed / Dir	joueur	8 matchs si hors action de jeu	12 matchs	12 matchs	sans changement	matchs	14 matchs	SANS CHANGEMENT
	9.5	Ed/Dir	9 matchs	sans changement	18 mois	sans changement	1 an	3 ans	SANS CHANGEMENT

	officiel _	joueur	7 ans	14 ans	9 ans	18 ans	8 ans	12 ans	14 ans	18 ans
	uniciei =	Ed/Dir	8 ans	16 ans	10 ans	20 ans	10 ans	15 ans	16 ans	20 ans
Acte de brutalité 3 - blessure constatée par certificat médical avec	re constatée par		9 matchs si action de jeu	sans changement	2 ans	sans changement	10 matchs à		SANS CHANGEMENT	
ITT ≤ 8 jours	joueur / Ed / Dir	joueur	1 an si hors action de jeu	sans changement	2 ans	sans changement	18 mais	3 ans	SANS CHA	NGEMENT
		Ed/Dir	2 ans	sans changement	4 ans	sans changement	6 ans	8 ans	SANS CHA	NGEMENT
	officiel _	joueur	9 ans	18 ans	13 ans	36 ans	12 ans	16 ans	18 ans	36 ans
	omere: =	Ed/Dir	10 ans	20 ans	15 ans	30 ans	15 ans	20 ans	20 ans	30 ans
Acte de brutalité 4 - blessure constatée par certificat médical avec			15 matchs si action de jeu	sans changement	(#3.55	sans changement			SANS CHA	NGEMENT
ITT > 8 jours	joueur / Ed / Dir	joueur	3 ans si hors action de jeu	sans changement	5 ans	sans changement	1 à 4 ans	6 ans	SANS CHA	NGEMENT
	-	Ed/Dir	5 ans	sans changement	7 ans	sans changement	8 ans	12 ans	SANS CHA	NGEMENT

Pour action :

Mettre sur le site internet tous les nouveaux règlements et le nouveau barème disciplinaire avant le début des compétitions

<u>La Commission de Discipline a transmis au Comité de Direction une proposition de 3 nouvelles sanctions sur les infractions suivantes :</u>

- Utilisation d'un mégaphone dans l'enceinte du stade avec messages insultants ou menaçants
- Jet de projectile sur officiel, joueur, dirigeant sans causer de blessure
- Projection de produits chimiques dangereux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique

Après un large débat, le Comité ne donne pas suite pour le moment et ces propositions seront revues en septembre 2023.

Création d'une cellule au District : "PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES et SEXUELLES » :

Pascale CHOQUET fait un retour sur la formation suivie sur cette thématique qui concerne des sujets sensibles et douloureux pour tous avec la connaissance des nouvelles lois.

Le Comité valide la cellule qui sera chargée : D'ECOUTER & D'INFORMER & D'ORIENTER

Membres: Pascale CHOQUET & Bruno FOLTIER

Pour action :

♣ Préparer une communication vers les clubs afin de les informer de la création de cette cellule

POINT 2^{ème} RELEVE « COMPTE CLUBS

Intervention de Lili FERREIRA qui fait un point sur le 2ème relevé N° 21 de la saison « COMPTE CLUB » arrêté à la date du 31 mai 2023 et avec date limite de règlement fixée au 14 juin 2023

Le total des relevés représentant un montant de : 95 0000 €

A ce jour reste à recevoir : 31 0000 €

Le Comité valide une nouvelle date butoir avant sanctions.

Pour action:

Faire un mail officiel à tous les retardataires avec date limite de règlement, le 20 juillet 2023 et indiquer que sans retour à cette date, il sera fait une application du règlement : 1^{er} match de championnat perdu pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

Demandes

- *Retour des Commissions à la suite du Comité de Direction du 24 mai 2023 pour recenser tous les besoins : la Commission de Discipline demande une nouveau PC portable
- *Nouveau PARTENARIAT avec EKINSPORT marque « Nike »

Le Comité donne son accord au Président et au Trésorier pour les équipements Nike dès la saison prochaine en faisant par priorités. La subvention « Nike « fédérale » sera également utilisée.

Pour action :

- 🖊 Faire le point des commandes auprès du nouveau partenaire à la suite des retours des commissions
- Commander pc portable pour la Discipline

NOMINATION DES COMMISSIONS

TABLEAU COMPLET REMIS A TOUS LES MEMBRES, MIS EN ANNEXE DU PV

Demande de changements ou nouvelles candidatures :

Aline FAUTRA = Statuts & Règlements

Après un débat, le Comité ne donne pas suite à cette candidature.

Arnaud GEORGES = Délégué

Le Comité donne une suite favorable sous réserve de l'accord du Président de la Commission des Délégués, M. Louis VINCENTI.

Patricia GUILIANI = Statuts & Règlements /Futsal

Daniel BROCHE = Technique **Stéphane SMAGUE** = Futsal

Inès YAGOUG = Féminines & sans suite pour la Commission Technique

Frédéric DIAZ = Football à Effectif Réduit

Le Comité valide ces cinq demandes.

Courrier de Régis ETIENNE

Demande du renouvellement de son statut d'Arbitre Honoraire.

Le Comité valide.

RETOUR SUR LES REUNIONS DES POLES DU 13 MAI 2023

Réunions des Pôles REGLEMENTATION (matinée) et ACTIVITES SPORTIVES (après-midi) pour un bilan par chaque commission de la saison écoulée avec déjeuner en commun pour tous.

Moment de travail, d'échanges entre les différentes commissions mais aussi de convivialité ou chacun a pu s'exprimer.

Remerciements pour les rapports d'activités qui sont le reflet du travail effectué sur une saison et qui permettent de faire le rapport annuel de gestion de notre District.

Le Président, Denis TURCK et son Comité de Direction remercient tous les Président(e)s et Membres présents.

Réunion Pôle Activités Sportives du 21 mai 2023 à 09h30

RESPONSABLES PÔLES: Pascale CHOQUET et Patricia GUILIANI (Absente)

PRESENTS: Patrick DARDENNES, Secrétaire Général

Commissions rattachées : Foot à effectif réduit & Féminine & Compétition & Football Diversifié & Futsal & CDA/Observateurs & Délégués

Réunion Pôle Règlementation du 21 mai 2023 à 14h30

RESPONSABLES PÔLES : Jean-Jacques FOPPIANI et Jean-Pierre LACHASSAGNE

PRESENTS : Patrick DARDENNES, Secrétaire Général

Participants:

Discipline – Louis VINCENTI & Appel Affaires Courantes Départementale Appel – Régis ETIENNE Statuts et Règlements – Jean-Pierre MAGGI & Terrains et Equipements & Statut de l'Arbitrage & Statut de l'Educateur – Jacques LEGUYADER & Surveillance Opérations Electorales –

Les représentants de ces Commissions ont pu s'exprimer sur le travail de la saison et les problématiques rencontrées. Un compte rendu détaillé a été fait par M. Jean-Pierre LACHASSAGNE.

Objectifs de ces réunions :

- Développer la communication entre les commissions d'un même pôle
- Faire un bilan de la saison
- Partager les expériences

Déroulement:

- Points positifs Vie de la commission Présences commissaires Organisation
- Difficultés rencontrées
- Gestion des différentes pratiques

Besoins - Points à améliorer

Pour action:

🦊 À la suite des échanges et ressentis de certains, le Secrétaire Général interviendra auprès de certaines Commission pour revoir et préciser le mode de fonctionnement.

COMPTE RENDU DES FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



Les Finales ont eu lieu les 17 et 18 juin 2023 sur les installations du Stade «Octave Lapize» à Villiers sur Marne où nous avons tous eu une pensée pour l'ancien Président de la Commission d'Organisation des Coupes, M. Jean-Jacques COMBAL. Elles se sont déroulées dans un excellent état d'esprit. Le Président et le Comité de Direction remercient la Ville de Villiers/Marne pour son accueil et la mise à disposition de ses installations, Mme Carole COMBAL, Maire Adjointe,

Chargée des Sports - Le service des sports et en particulier les personnels présents au stade pour leur disponibilité et leur efficacité, le club de Villiers ES qui a beaucoup œuvré pour satisfaire les demandes diverses et variées des organisateurs et des participants et l'ensemble des commissaires, élus et personnel du District présents sans oublier les arbitres, les délégués, les joueurs et les dirigeants qui ont tous contribué à la réussite de cette journée.

Félicitations aux clubs vainqueurs et finalistes.

Merci à nos partenaires, SKITA qui a offert tous les tee-shirts pour l'équipe d'organisation, à « BOUM BOUM » qui a offert les pizzas du dimanche 18 Juin à nos Bénévoles présents et au Crédit Mutuel pour sa présence dans le cadre de notre partenariat annuel.

RESULTATS

		SAMEDI 17 JUIN 2023	
HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	RESULTATS
14100	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	0-3
14h38	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	0-3
15h00	UISF	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanes	4-2
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	non joué
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	2-3
HORAIRE	CATÉGORIE	DIMANCHE 18 JUIN 202	3 TERRAINS
ORAIRE OShIS	CATÉGORIE		
A SOUTH OF THE REAL PROPERTY.	- Orthopsignoonning	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	CLUBS Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	TERRAINS 0-1
09h15 09h30	CDM ANCIENS	CLUBS Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5 Orly AC 2 / Rungis US 12	7ERRAINS 0-1 1-1 tab 4-3
09h15 09h30 11h30	CDM ANCIENS +45	CLUBS Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5 Orly AC 2 / Rungis US 12 Boissy FC 13 / Bry FC 15	TERRAINS 0-1 1-1 tab 4-3 1-3
09h30 11h30 11h45	ANCIENS +45 U20 VDM	CLUBS Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5 Orly AC 2 / Rungis US 12 Boissy FC 13 / Bry FC 15 US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	1-1 tab 3-2
09h15 09h30 11h30 11h45 13h45	ANCIENS +45 U20 VDM U16 AMITIE	CLUBS Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5 Orly AC 2 / Rungis US 12 Boissy FC 13 / Bry FC 15 US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	1-1 tab 4-3 1-3 1-1 tab 3-2 2-5
09h15 09h30 11h30 11h45 13h45	CDM ANCIENS +45 U20 VDM U16 AMITIE U16 VDM	CLUBS Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5 Orly AC 2 / Rungis US 12 Boissy FC 13 / Bry FC 15 US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US Maisons Alfort FC / Villejuif US 2 Maison Alfort FC / US Ivry	1-1 tab 4-3 1-3 1-1 tab 3-2 2-5 1-2

RESULTATS DES FINALES Futsal à Champigny sur Marne, les 31 mai et 1er juin au Gymnase

U11 F : JOINVILLE RC U13 F : ORLY AS U13 G : VILLIERS ES



Vainqueur de la Finale FUTSAL « SENIORS » :

VITRY ASC Félicitations à eux mais aussi au Club de CHAMPIGNY FUTSAL finaliste

Des remerciements à la Ville de Champigny sur Marne pour la mise à Disposition du Gymnase « Auguste Delaune » qui a permis que nos FINALES FUTSAL se déroulent dans des superbes conditions. Merci à la Commission « Futsal » du District pour la présence et le suivi de ces rencontres.

Il est important de souligner qu'au cours de ces journées FESTIVES, le protocole de remise des récompenses a bien été respecté par tous et permis des moments conviviaux entre les équipes.

CHALLENGE DU FAIR-PLAY – CLASSEMENT FINAUX

Vainqueur

« COUPE FAIR-PLAY »

VITRY ES (3)

		SENIORS D1	Pénalités	
1 ^e	er	SUCY FC 2	36	Pas de retrait de
2 ^{èr}	me	RUNGIS US 2	42	point en D1
3 ^{èr}	me	VILLEJUIF US 2	48	
		SENIORS D2	Pénalités	Retrait point Classement
1 ^{er}	l	/ILLENEUVE ABLON US (2) — Poule B	29	0
2 ^{ème}		ST MAUR VGA (2) – Poule A	31	1
3 ^{ème}		FONTENAY US (2)	32	1
		SENIORS D3	Pénalités	Retrait point Classement
1 ^{er}		VITRY ES (3) – Poule B	17	0
2 ^{ème}		VILLECRESNES US	18	0
3 ^{ème}		ST MANDE FC (2) – Poule A		
		BANN' ZANMI – Poule B	21	0
		THIAIS FC (2) – Poule B		
		Ex-aequo		

CLUBS RECOMPENSES:

- Les clubs ayant eu moins de 19 points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de 700€, soit : VITRY ES (3) & VILLECRESNES US
- Les clubs ayant eu de 20 à 29 points de pénalités seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de 500€, soit : ST MANDE FC (2) & BANN'ZANMI &THIAIS FC (2) & VILLENEUVE ABLON US (2) & CHARENTOIN CAP (3) & CRETEIL UF (2) & LIMEIL BREVANNES AJ (2) & ARCUEIL COSM & FRESNES AAS (2) & ORMESSON US (2) & VERS L'AVANT

Après un débat sur le challenge du « Fair-Play », le Comité décide que le groupe de travail se réunira à la rentrée pour revoir le règlement de ce challenge (voir le maintien de ce challenge)

Pour action:

Préparer les récompenses 2022 & 2023 pour remise à l'AG Réunion du Groupe de travail « Fair-Play » - Propositions à faire pour le prochain Comité.

CLASSEMENTS OFFICIELS 2022/2023 APPLICATION DES MONTEES & DESCENTES & COMPOSITION DES GROUPES 2023 & 2024

<u>Proposition des Groupes 2023 &2024 :</u> transmis à tous les Membres ainsi que les Montées & Descentes (Changements possibles pour donner suite aux dossiers en cours)

Seniors: D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 12) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U18: D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (Selon les engagements enregistrés)

U16: D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (3 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U14: D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 12) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

CDM : D1 (1 groupe de 13 à ce jour) et pas de D2 à ce jour, selon les engagements et si possibilité revenir à un groupe de 12 en D1 et constituer une D2

Anciens: D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

Futsal: D1 (1 groupe de 10) & D2 (1 groupe de 12 ou 10 selon les engagements)

Féminines D1: peu équipes, à suivre selon les engagements enregistrés

Le Comité entérine les « montées & descentes» et les « Classements Officiels », sous réserve des éventuels appels ou décisions en cours

ASSEMBLEE GENERALE DU 07 OCTOBRE 2023

Le District reste dans l'attente d'une réponse officielle de la Ville de Champigny sur Marne pour l'accueil de l'Assemblée Générale du 07 Octobre 2023.

L'ordre du jour sera proposé pour le prochain Comité de Direction de septembre.

<u>Challenges du Président du Conseil Départemental du Val de Marne</u>: Les clubs ayant des équipes en District seront récompensés selon les critères suivants :

	REPARTITION
1 à 99	2 ballons
100 à 499	10 ballons
500 à 999	15 ballons
+1000	20 ballons
Futsal	4 ballons (ayant au moins une équipe)
Foot Réduit	10 ballons (ayant une école de football)

Liste complète des clubs en annexe du PV.

Pour action:

♣ Voir les modalités des journées de distribution « Portes ouvertes » dès réception des ballons

24ème TOURNOI INTERNATIONAL U16

Dans le cadre du **24**ème **TOURNOI INTERNATIONAL U16**, La FFF confirme l'accord des équipes suivantes : **Japon & Angleterre & Suisse et France**

La programmation des rencontres se fera comme suit :

Matchs

Mardi 31 octobre 2023 - Jeudi 2 novembre 2023 - Samedi 4 novembre 2023

Les villes ayant répondues favorablement pour l'accueil sur leurs installations ou en attente de réponse :

Limeil Brévannes = OK Créteil = *En attente* Le Plessis Trévise = Ok

Bry/marne = Ok Bonneuil/marne = OK

CLASSEMENT DU CHALLENGE DYNAMIQUE

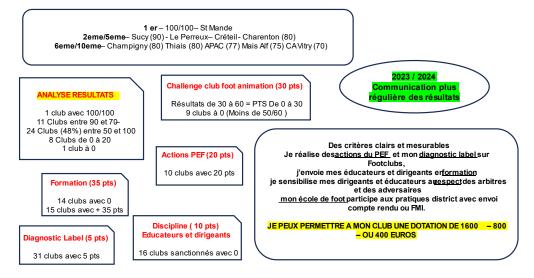
Intervention de Patrick DARDENNES

Présentation du classement définitif du Challenge Club Dynamique Le règlement prévoit de récompenser les 10 Clubs comme suit :

« Les 10 clubs récompensés recevront une dotation lors de l'Assemblée Générale du District ».



CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE - RESULTATS 2022 / 2023



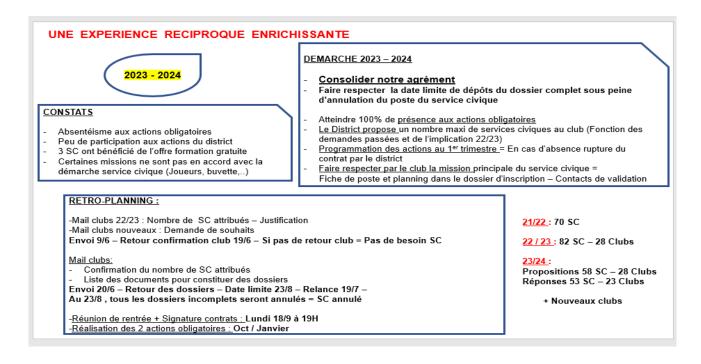
Pour action: Commander les récompenses pour remise aux clubs à l'AG

SERVICES CIVIQUES

Intervention de Patrick DARDENNES sur 3 axes :

Constat 22/23 & Démarches 2023 & 2024 & Rétro planning 23/24 »

La Comité valide après ajout pour les services civiques, sous couvert de leur club, d'une participation obligatoire à 2 ACTIONS DISTRICT au même titre que les deux actions obligatoires définies par l'Etat.



TECHNIQUE & FEMININES

Intervention de Stéphane CALEGARI, Président de la Commission Technique, invité.

À la suite de la réunion Technique Régionale, il donne quelques précisions.

Il informe que l'objectif pour la saison à venir est de recenser le profil des Commissaires, les disponibilités de chacun et surtout harmoniser la méthode pour les diverses actions.

DETECTIONS

FEMININES

- U13F Concours d'entrée au pôle de préformation féminin de Clairefontaine
 - 3 joueuses (94) vont intégrer le Pôle Espoir : 2 de Fresnes AAS, 1 de Villejuif US.

GARCONS

- U13G Concours d'entrée au pôle de préformation masculin de Clairefontaine
 - 3 joueurs (94) vont intégrer le Pôle Espoir. Ils sont issus des clubs de Choisy le Roi AS, Joinville RC, Thiais
 FC.
- U13G Concours d'entrée au pôle de préformation masculin de Reims.
 - 2 joueurs (94) vont intégrer le Pôle Espoir. Ils sont issus des clubs de Villejuif US, Joinville RC.
- FUTSAL U18 & U15
 - Centres de perfectionnement et matchs seront à nouveau mis en place la saison prochaine

FORMATION DE CADRES

Formations dispensées :

1 et 2 juin 2023 = Module U11 - 16/19 présents

10 juin 2023 = Certifications: CFF2 - CFF3 - 16/20 présents - 11/16 validés

FOOTBALL ANIMATION

REUNIONS

Une réunion de réflexion club a été mise en place afin d'organiser au mieux la pratique des catégories U7 et U9 le 16 mai au District ainsi que le 23 mai pour U11 et U13

Le Compte Rendu:

- Les plateaux U8-U9 auront lieu le samedi à 9h30 le RDV sera à 9h00.
- Les plateaux U6-U7 auront lieu le samedi 11h00 le RDV sera à 10h30.
- Les équipes U6-U7 et U8-U9 joueront au même endroit et se déplaceront donc ensemble.
- Nous éviterons autant que possible les longs déplacements.
- Les affectations se feront en fonction des effectifs des clubs (plus d'engagements par nombre d'équipes
 les clubs participantes entre eux). Elles seront définies en début de saison.
- Il y aura 10 dates proposées par saison et aucune sur les mois de décembre, janvier et juin.
- Il y aura 3 interclubs définis dès le début de saison
- La date du premier plateau sera le premier samedi après les vacances de la Toussaint.
- Les comptes-rendus restent obligatoires (Assurance URSSAF...)

L'annuaire du Football Animation -3 personnes :

- Responsable U6-U9
- Responsable U10-13
- Responsable Ecole de Football

A l'étude :

- La mise en place de formation de 2 à 3h pour les jeunes éducateurs U6-U7 (samedis de septembre)
- Les Critériums U10-U11

L'alternance avec les plateaux U6-U7 et U8-U9 sera respectée autant que possible.

Critérium Avenir 2 équipes (U10-U11)

- o Mise en place de plusieurs niveaux.
- Poules de 8 à 12 clubs.
- o Inscriptions libres.
- Définition des niveaux : Brassage sous forme de plateaux de septembre à la Toussaint (type Challenge)
- Début du critérium après les vacances de la Toussaint.
- Obligation d'inscrire une équipe U10 et une équipe U11. Elles se déplacent ensemble.
- Le Critérium classique à 1-2-3 ou 4 équipes
 - Les clubs qui participent au Critérium Avenir et au Critérium classique seront dans les mêmes poules afin d'éviter des écarts de niveaux dans le Critérium classique.
 - o Les clubs qui participent uniquement au Critérium Classique seront dans les mêmes poules.
 - o Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (pour définir des groupes homogènes).
 - Début du critérium après les vacances de la Toussaint.
- Création d'un Critérium Loisirs
 - Début du critérium après les vacances de la Toussaint.
- Les Critériums U12-U13
- Le critérium Lefeuvre U12 à 8 (une équipe autonome)
 - o Mise en place de plusieurs niveaux.
 - Poules de 8 à 12 clubs.
 - o Inscriptions libres.
 - Définition des niveaux :
 - Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (type Challenge).
 - Début du critérium après les vacances de la Toussaint.

- Après les vacances de février, mise en place du foot à 11.
- o Aucun U13 ne peut participer.

• Le Critérium classique 1-2-3 ou 4 équipes

- Les clubs qui participent au Critérium Louis Lefeuvre et au Critérium classique seront dans les mêmes poules.
- Les clubs qui participent uniquement au Critérium Classique seront dans les mêmes poules afin d'éviter des écarts de niveaux dans le Critérium classique.
- Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (pour définir des groupes homogènes).
- Début du critérium après les vacances de la Toussaint.

Le Critérium Lachiche U13 à 11

- Même formule que le Critérium Louis Lefeuvre.
- Il sera mis en place à condition qu'il y ait un minimum de 24 clubs afin de pouvoir constituer des poules de niveau homogène.

➤ FINALE DEPARTEMENTALE U12-U13

Joinville RC termine 3^{ème} en Finale Nationale

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE REGIONAL U10-U11

- o 3 juin 2023 à Thiais Stade Alain Mimoun
- o Le CO Vincennes et l'US Villejuif se sont qualifiés à la finale régionale
- o Ils terminent respectivement à la 7^{ème} et à la 2nd place de la finale régionale

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

- o 17 juin 2023 au District
- o Très peu de clubs présents
- o Nous envisageons une action d'envergure la saison prochaine.

FEMININES

- FESTIVAL U13F PICTH Finale 25/03/2023 à Thiais
 - o La VGA Saint Maur gagne la Finale et est qualifiée à la finale régionale
- CHALLENGE U11F 3 juin 2023 à Thiais Stade Alain Mimoun
 - Le RC Joinville gagne la Finale et est qualifié à la finale régionale
 - o Il termine à la 8^{ème} place de la finale régionale
- Dispositif TOUTES FOOT Projet GIRLY TOUR
 - o Notre District est lauréat National devant les Districts de la Marne et de l'Eure

Evaluation de l'action :

Sur les différentes manifestations nous avons comptabilisé en moyenne 50 participantes pratiquantes par jour d'événement. Nous avions ouvert l'action à toute la population féminine, cependant la moyenne d'âge était comprise entre 10 et 14 ans. La part des non licenciées représentait 20% à 30%. En moyenne 80% des non licenciées ont exprimé leurs envies de se licencier. Les personnes restantes étaient des licenciées du club où nous intervenions ainsi que des licenciées des autres clubs du Val-de-Marne. A chaque regroupement, nous avions au préalable invité les clubs du Val-de-Marne situés à proximité à venir participer à l'évènement.

Le but étant de passer un moment convivial et de partage à travers la pratique, nous tenions à demander le ressenti général à la fin de l'action. Bien que les retours soient relativement positifs, nous avons tout de même pu noter des points d'amélioration qui ont été appliqués sur les dates suivantes.

Conscient que son évaluation quantitative ne sera visible que la saison prochaine, il n'en reste pas moins qu'une cinquantaine de filles non licenciées, présentes sur les manifestations, sont déjà devenues adhérentes au sein d'un des clubs d'accueil.

FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

FOOT A L'ECOLE

- > 59 classes inscrites, 52 ont rendu une production culturelle.
- Les 2 classes lauréates du Département sont lauréates de l'académie de Créteil (elle regroupe le 93, le 77 et le 94). Les 2 classes recevront de la FFF:
 - o Un kit complet de matériel pédagogique
 - Ballons
 - Chasubles
 - Goodies pour les classes et les élèves
- Début des interventions semaine du 27/03 jusqu'à fin juin.
- Dotation remise à chaque école (Ballons + chasubles) qui participe au double projet : culturel et sportif.
- > 5 journées finales ont été organisées au Parc du Tremblay, à Boissy Saint Léger, Villiers sur Marne, Créteil, Vitry sur Seine, ce qui représente environ 950 élèves de CM1-CM2.

Evaluation de l'action :

Sur l'ensemble des classes qui participent au projet, environ 40% ne s'investissent que très peu. Etant donné, l'investissement du District tant sur le plan humain que financier, la saison prochaine, il sera demandé à tous les enseignants souhaitant participer au projet d'être présents à la formation que nous dispensons avec l'USEP et l'Education Nationale.

FOOTBALL DIVERSIFIE

FUTSAL

- Mise en place pour la fin de saison de plateaux dans les clubs pour les catégories : U7-U8-U10-U12-U14-U16.
- Réunion Commission & Clubs du 11 mai 2023 a permis de modifier l'organisation de la pratique pour mieux servir les clubs.
- Finales Futsal U11F U13F U13 organisées à Champigny sur Marne le 31 mai 2023.
 - o U13G: L'ES Villiers gagne la Finale départementale.
 - U13F: L'AS Orly gagne la Finale départementale.
 - o U11F: Le RC Joinville gagne la Finale départementale.

HANDICAP

- > Tournoi au district « le Tournoi du Silence » le 8 juillet 2023. 12 équipes sont prévues dont 2 composées de sourds et malentendants.
- Conception du projet Hospi'Foot faisant suite à l'appel à projet « Impact 2024 »

Après délibération du jury, le projet devra être mis en œuvre à partir de la saison 2023/24.

Premier de Cordée : Nous avons participé à la journée finale au Stade de France le 12 avril 2023.

FOOT EN MARCHANT

Proposition d'une manifestation le deuxième weekend de septembre. Elle sera proposée aux plus anciens de la catégorie des +55ans.

CRITERIUM U14-U16 FOOT LOISIRS

La seconde phase des Critériums U14-U16 s'est déroulée. Quelques matches n'ont pas eu lieu. Une réunion avec les clubs est à programmer en début de saison prochaine.

PROJECTIONS 2023/2024

Formations:

La réforme des formations modifie la forme des modules. Une organisation temporelle différente est à prévoir. Également, les contenus de formations vont être modifiés pour les CFI et créés pour les AF.

A ce jour, aucun contenu ne nous a été transmis.

Nous devons prendre en compte l'absence d'obligations et de passerelles vers les diplômes professionnels qui pourraient impacter l'intérêt des éducatrices et éducateurs pour nos formations.

L'intégralité de ces éléments influe sur notre capacité à prévoir un calendrier pour la saison à venir (en cours d'élaboration).

Détections et sélections :

La régionalisation amène le CTD PPF à être plus investit sur les actions régionales. Ceci engendre une implication plus importante de nos techniciens sur les actions départementales.

Associé à la volonté de développer nos centres de perfectionnements une première planification sur 3 plans a été réalisée :

Planification si CP Féminins + Masculins

La charge de travail et la répartition possible ne l'envisagent pas

Planification si CP U13F + CP U14F

En comptabilisant, l'intégralité des mercredis d'octobre à mai (excepté durant les vacances de noël) – Ne prenant pas en compte les interventions (foot à l'école, hospi'foot, premiers de cordée, développement de nouvelles pratiques...)

Driss = 17 journées de disponibles Gaëtan = 5 journées de disponibles

Hedi = 5 journées de disponibles

Planification si CP U14F

En comptabilisant, l'intégralité des mercredis d'octobre à mai (excepté durant les vacances de noël) – Ne prenant pas en compte les interventions (foot à l'école, hospi'foot, premiers de cordée, développement de nouvelles pratiques...)

Driss = 17 journées de disponibles

Gaëtan = 5 journées de disponibles

Hedi = 12 journées de disponibles

En ce qui concerne les Centres de Perfectionnement, le Comité valide pour la saison 2023 & 2024 la dernière planification qui concerne uniquement les U14, qui permettra à nos Techniciens de faire plus de visites dans les clubs.

ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA:

Démarrage de la saison avec un effectif théorique de 130 arbitres... Nous finissons à 202

Réorientation des priorités : LE RECRUTEMENT et LA FORMATION

5 FIA: 94 candidats, 68 réussites théoriques

o FIA Féminines Ligue : 2 (2^e et 11^e/34)

Un effectif recomposé à la fois en football à 11, avec notamment 11 féminines, et en Futsal

- 224 OBSERVATIONS

- Suivi administratif: Présence tous les mardis après-midi, analyse de toutes les feuilles de matchs, remontées terrain: convocations d'arbitres sur les faits importants ou répétés, application (immédiate) des Bonus/Malus: 17 convocations (manquements, non application du règlement, absences ou retards répétés sur match ou commissions, attitudes ou tenues vestimentaires inappropriées). Rappel: absences pour la saison 2021/2022: 74 // 2022/2023: 83 dont 6 absences non justifiées en commission de discipline
- Commission de discipline : cette saison, <u>beaucoup plus de problèmes avec des dirigeants</u> et surtout dans les catégories jeunes. Des sanctions allant jusqu'à <u>trois ans</u> contrairement aux autres

saisons où c'était beaucoup plus élevées. Là où nous devons travailler c'est sur les absences non excusées.

- Sur le plan des résultats, vous aurez les classements dans quelques minutes.
 - En Ligue : 7 promotions pour 7 rétrogradations
 - 7 promotions, 6 Majors: Simon VEISSIERE, Major R1 à Elite Promo, Dylan DUPUIS, Major R2 à R1 Promo, Jimmy KOUAKOU, 2º R3 à R2 Promo, Nordine CHABANE, Major R3 Stagiaire à R2 Non-Promo, Nicolas RIT, Major R2 Futsal Non-Promo à R1, Adrien GONZALEZ, Major R3 Futsal Promo à R2, Julio VILELA DOS SANTOS, Major R3 Futsal Non-Promo à R2
- Preuve aussi de la qualité de notre arbitrage : la sélection pour la Finale U13 à Capbreton : Nil TAFININE
- FUTSAL
 - o Effectif: 5/5 + 11 stagiaires 23/24: 9/12
- FORMATION
 - 6 formations continues (dont 2 avec arbitres pros Nicolas Rainville et Guillaume Paradis) :
 245 présents
 - Formation des bénévoles
 - o **FAR**
 - Début : septembre 2022
 - 5 candidats sélectionnés en Foot11 (3 seniors, 1 AA et 1 jeune) et 1 Futsal
 - Examen: 3 juin 5 ont été reçus (2 seniors, 1 AA et 1 jeune), et notre candidat Futsal
 - Bravo à Mady Awa TRAORE, Alaeddine HEDHLY, Luca PISANU, Adrien CORREA et Mathias GASTON BELLEGARDE, Major Futsal
- L'ACCOMPAGNEMENT
 - o A date: 57 accompagnements (Football 11: 45 // Futsal: 12)
 - Arbitre JAD accompagnés : 17
 - Arbitre Seniors accompagnés : 17

COURRIERS: FFF / LFA / LPIFF / DIVERS

FFF

-Rassemblement Inter-Ligues du 05/7 Juillet 2023 à Amiens – Driss Présent

03/06/23 = Lancement de l'Opération bon achat pour les clubs NIKE

LPIFF

-07/06/23 = Invitation Garden Party Morfondé le samedi 8 juillet 2023

Comités de Direction LPIFF: Le Président fait un retour sur les points abordés au cours des réunions

CLUBS

561073 - **Génération Taktik Sports (15/06/23)** = Invitation barbecue de fin de saison du club le 17/06/23

614711 - Métro RER Ligne US (11/06/23) = Cessation d'activité du club

500689 - Créteil Lusitanos US (29/05/23) = Invitation à la dernière rencontre de la saison à domicile le 03/06/23

31/05/23 - District = Courrier aux clubs concernant les services civiques (7 clubs concernés)

537053 - Joinville RC = Dossier Coupe du Val de Marne Féminines « Séniors » ¼ de Finale

DIVERS

SDJES (31/05/23) = Village du service civique du VDM le 18/10/23 à Choisy le Roi

<u>CDOS (31/05/23)</u> = Consultation publique sur l'adaptation des pratiques sportives au changement climatique – invitation du 04/06/23

Michel COUFFIN (04/06/23) = Remerciements Dîner des Commissions 94

UNAF 94 (25/05/23) = Invitation Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/23

Conseil Départemental

-(16/06/23) = Invitation Cérémonie de clôture des Jeux du Val de Marne – Mardi 27 juin 2023 à l'Insep.

-(21/06/23) = Caravane des jeux 1^{ère} étape les 1^{er} / 2 Juillet Parc de la plaine des Bordes à Chennevières/Marne

DIVERS & TOUR DE TABLE

Retour sur la GIRLY CUP »

Palmarès de cette année :

Collège Issaurat (Créteil) - catégorie U12 / U13

Collège Laplace (Créteil) – catégorie U14 / U15

Collège Dorval (Orly) – catégorie section sportive

Merci également à l'UNSS 94, co-organisateur du tournoi! Rendez-vous en 2024!

Atelier « FEMIX » participation appréciée, avec des échanges positifs et très intéressants.

Un reportage complet a été diffusé sur nos divers réseaux

Proposition de MEDAILLES - Validation du Comité de Direction

PLAQUETTE ETIENNE Régis GRINCOURT Flore ROCHETTE Bernard OR PAS DE LOUP Martine MALONEY Shaun VERMEIL TAFININE Driss ABED Michel DARDENNES Patrick EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim PEREIRA Fernando	
ROCHETTE Bernard OR PAS DE LOUP Martine MALONEY Shaun VERMEIL TAFININE Driss ABED Michel DARDENNES Patrick EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE BRUNET Denis EL HOR Brahim	
OR PAS DE LOUP Martine MALONEY Shaun VERMEIL TAFININE Driss ARGENT ABED Michel DARDENNES Patrick EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
MALONEY Shaun VERMEIL TAFININE Driss ARGENT ABED Michel DARDENNES Patrick EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
VERMEIL TAFININE Driss ARGENT ABED Michel DARDENNES Patrick EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
ARGENT ABED Michel DARDENNES Patrick EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE BRUNET Denis EL HOR Brahim	
DARDENNES Patrick EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE BRUNET Denis EL HOR Brahim	
EL KHATTARI Abdelhai FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
FOLTIER Bruno GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
GOURDOU Jean-Philippe MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
MOUSTAMID Abdellatif NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
NGUELLE Léonard ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
ZIDANE Salah BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
BRONZE ARNAUD Georges BRUNET Denis EL HOR Brahim	
BRUNET Denis EL HOR Brahim	
EL HOR Brahim	
PEREIRA Fernando	
RANNOU Eric	
ROUYER Patrick	
Au titre de Dirigeant(e) de Club à L'Assemblée Générale du District « OCTOBRE 2023	
PLAQUETTE BUCHMULLER Annie (La Cristolienne)	
BUCHMULLER Renald (La Cristolienne)	
MAGGI Jean-Pierre (FR Le Perreux)	
ARGENT BEN AHMED Farid (FC Marolles)	
NASCA Jean-Philippe (Maisons Alfort FC)	
SADOUKI Jean-Luc (Maisons Alfort FC)	
BRONZE FELSINA Ismaël (ASOMBA)	
FEUILLARD Antoine (ASOMBA)	
MARGARETTA Alain (ASOMBA)	
MONLOUIS Joël (ASOMBA)	

Dossier transmis par la Commission de Discipline du 25/04/23

Après diverses propositions et plusieurs échanges, le Comité décide d'INTERDIRE la participation de l'équipe d'ORLY AS à la Coupe du Val de Marne U14 pour la saison 2023 & 2024.

Pour action:

- Décision à notifier au Club
- ♣ Prévenir la Commission « Organisation des Championnats et Coupes » pour le suivi de cette décision.

<u>Composition d'un Groupe de Travail « Suivi des Rencontres » (Document Edgard KOUNDE)</u>

Tous les Membres n'ayant pas eu le Document, le Groupe de travail sera constitué au prochain Comité de Direction.

TOUR DE TABLE:

Francis DELAGE:

Faire passer un message aux arbitres pour vérification du port du badge des Educateurs D1

Pascale CHOQUET:

Informe qu'il est compliqué de vérifier les licences des joueuses sur les rencontres, souvent mal perçu

Patrick DARDENNES:

Revient sur le brassage des U14 qui est très positif (un club de D3 se retrouve à la suite du brassage en D1). Bilan sera fait à la prochaine assemblée.

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023

(Journée Séminaire – lieu à définir)

Le Président du District, M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES

COMMISSIONS

SAISON 2023 -2024

Mis à jour au 18/07/23

COMITE DE DIRECTION



Le Bureau du Comité de Direction :

- TURCK Denis, Président
- ETIENNE Régis, Vice-Président Délégué (Représentant les Arbitres)
- Mme BATHENAY Estelle, Vice-Présidente
- DARDENNES Patrick, Secrétaire Général
- BAQUE Henri, Secrétaire Général Adjoint
- FOLTIER Bruno, Trésorier Général
- MAGGI Jean-Pierre, Trésorier Général Adjoint,

Les Membres:

CHOQUET Pascale (Représentante des Licenciées)

GUILIANI Patricia IACOVELLA Sandrine Dr BOLOURIAN Mani

DELAGE Francis (Représentant les Éducateurs)

FOPPIANI Jean-Jacques (Représentant le Football Diversifié)

KOUNDE Edgard

LACHASSAGNE Jean-Pierre

Assistent:

FERREIRA Lili (Directrice Administrative)

DIAS José (Président de la CDA)

HAPPY Hervé (CTD du District)

Membres Honoraires:

Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. BOURDOIS Pierre, CHAMELOT Albert, DALLA CIECA + Antoine, GIRARD Jean- Claude, GRAZIANI Sam +, GUINOT Christian, VERDURON Claude Thierry MERCIER (Président Honoraire), BROCHE, Jean-Jacques COMBAL +, Dr Michel THOMAS

COMMISSIONS : Pôle « Prévention & Médiation »

Nom	Prénom	CONSEIL DES SAGES
AMSELLEM	EMILE	
COUFFIN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
MAGGI	JEAN-PIERRE	Comité de Direction
MALONEY	SHAUN	
POLICON	MARIE THERESE	PRESIDENTE
RANNOU	ERIC	
ROCHETTE	BERNARD	
THOMAS	MICHEL	

Nom	Prénom	MEDICALE
BOLOURIAN	MANI	Comité de Direction
LEGUYADER	JACQUES	Représentant des Educateurs
THOMAS	MICHEL	

Nom	Prénom	CDPME
CARRETO	ANTONIO	PRESIDENT
CHONCHON	ROBERT	
COUFFIN	MICHEL	
CROISE	JEROME	Représentant CDA
LE GUYADER	JACQUES	Représentant Educateurs
MAGGI	JEAN PIERRE	Comité de Direction
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	Représentant Féminines
SAINT ALBIN	MAURICE	
ROCHETTE	BERNARD	
MILET	RODOLPHE	Représentant de l'UNAF

COMMISSIONS : Pôle « Activités Sportives »

Nom	Prénom	Organisation des Championnats & Coupes
ARNAUD	GEORGES	
BOUSSARD	JEAN MARC	
BRUNET	DENIS	
CHAMPION	HUBERT	
DARDENNES	PATRICK	Comité de Direction
DIAZ	FREDERIC	
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
POLICON	MARIE-THERESE	PRESIDENTE

Nom	Prénom	FEMININES
BASSI	CECILIA	
BATHENAY	ESTELLE	Comité de Direction
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
CHOQUET	PASCALE	Comité de Direction
MOULIN	MARTINE	
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
PEREIRA	FERNANDO	
POLICON	MARIE THERESE	PRESIDENTE
ROBERT	PATRICK	
SEVESTE	PATRICK	
THOMAS	MICHEL	
YAGOUB	INES	

Nom	Prénom	Football à Effectif Réduit
AMSELLEM	EMILE	PRESIDENT
DARDENNES	PATRICK	Comité de Direction
DIAZ	FREDERIC	
GLAUDE	GERARD	
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSIEN	GEORGES	
LOPES	PAULO	
MOUSTAMID	ABDELLATIF	
NAZICAL	MARIE ANGE	
NOYON	JOEL	
RANSOU	VIRGINIE	
SAINT ALBIN	MAURICE	
TAFININE	DRISS	CTD-DAP
URREGO SANCHEZ	MARITZA	

Nom	Prénom	CDA
ABED	MICHEL	
AISSAOUI	ADEL	
BCHIR	ANOUAR	
CARLIER	JOEL	
CORDON MELO	JEREMY	
CROISE	JEROME	
DAOUDI	ILEAS	
DIAS	JOSE	PRESIDENT
DUPUIS	DYLAN	
EL HOR	BRAHIM	
ETIENNE	REGIS	Comité de Direction
CALEGARI	STEPHANE	Représentant les Educateurs
FOLTIER	BRUNO	Comité de Direction
GALLONDE	FRED	
GONZALEZ	ADRIEN	
GRADINARI	IGOR	Salarié en charge Arbitrage
JABRI	YASSIN	
RIT	NICOLAS	
SAADA	NABIL	

Nom	Prénom	OBSERVATEURS
ABED	MICHEL	
AGIUS	AURELIEN	
AISSAOUI	ADEL	
BCHIR	ANOUAR	
BOURDIGUEL	PATRICK	
CARLIER	JOEL	
CHABANE	NORDINE	
CORDON MELO	JEREMY	
CROISE	JEROME	
DIAS	JOSE	
EL KHATTARI	ABDELHAI	
ELHOR	BRAHIM	
FRANQUE	DIDIER	
GALLONDE	FRED	
GONZALEZ	ADRIEN	
JABRI	YASIN	
LEMARIE	FABRICE	
NGUELLE	LEONARD	
PICHER	ARNAUD	
RIT	NICOLAS	
SAADA	NABIL	
SOREL	PATRICK	
TURPIN	JEAN-RENE	

Nom	Prénom	PROMOTION DE L'ARBITRAGE
Non	Flelioni	THOMOTON DE L'AMBITTON GE
CALEGERI	STEPHANE	Représentant les Educateurs
CROISE	JEROME	
DIAS	JOSE	PRESIDENT
ETIENNE	REGIS	Comité de Direction
FOLTIER	BRUNO	Comité de Direction
GRADINARI	IGOR	Salarié en charge Arbitrage
IACOVELLA	SANDRINE	Comité de Direction

Nom	Prénom	Football Diversifié/Futsal
AISSAOUI	ADEL	Représentant de la CDA
BELOUFA	AMINE	
BENAISSA	YASSIN	
BLEY	ALLONGBOH	
FERNANDES	MARCO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	PRESIDENT (Comité de Direction)
MANSET	YANNICK	
GUILIANI	PATRICIA	Comité de Direction
MONNEY	VALERY	
MOULOBY	FRANCK OLIVIER	
RASAMIMANANA	JOHANN	
ROBERT	JEROME	
SMAGUE	STEPHANE	
TAFININE	DRISS	
VALER	LAURENT	

Nom	Prénom	DELEGUES
BAYRAK	TAYFUN	
CHONCHON	ROBERT	
COUFFIN	MICHEL	
DARDENNES	PATRICK	Comité de Direction
PASDELOUP	MARTINE	
SUSSET	FREDERIC	
VINCENTI	LOUIS	PRESIDENT

COMMISSIONS : Pôle « Financier »

Nom	Prénom	ANS
DARDENNES	PATRICK	
FERREIRA	LILI	
FOLTIER	BRUNO	
MAGGI	JEAN-PIERRE	
OUDAYA	HEDI	
POLICON	MARIE-THERESE	

COMMISSIONS: Pôle « REGLEMENTATION »

Nommée pour 4 ans à partir 1er Février 2021

Précisions : Si un membre du CD fait partie d'une commission de discipline (1ère instance ou appel) en qualité de membre, dans ce cas il a forcément voix délibérative comme n'importe quel autre membre.

Ensuite, le Règlement Disciplinaire n'impose pas la présence d'un représentant du CD, des arbitres ou des éducateurs au sein d'un organe disciplinaire. Donc libre à vous de prévoir la présence ou non d'un tel représentant et de déterminer s'il a voix délibérative ou non.

<u> </u>		
Nom	Prénom	DISCIPLINE
ALVARADO	GERARD	
BAQUE	HENRI	
CHONCHON	ROBERT	
FERREIRA	LILI	Instructeur Suppléant
GALLONDE	FRED	Représentant CDA
GOUDJO	MARC KEVIN	
GUILANI	PATRICIA	Instructeur
LACHASSAGNE	JEAN PIERRE	Comité de Direction : Voix Délibérative
LE GUYADER	JACQUES	Représentant des Educateurs
MAGGI	NICOLE	
NEGOUAI	CLAUDE	
SUSSET	FREDERIC	
VINCENTI	LOUIS	PRESIDENT

Nommée pour 4 ans à partir 1 ^{er} Février 2021		
Nom	Prénom	DEPARTEMENTALE D'APPEL
BASINI	RINO	
ETIENNE	REGIS	PRESIDENT (Comité de Direction)
FERREIRA	LILI	Instructeur Adjoint
FOLTIER	BRUNO	Représentant CDA (Comité de Direction)
FOPPIANI	JEAN JACQUES	Comité de Direction
LOPES	PAULO	
MAGGI	JEAN PIERRE	Comité de Direction
MALONEY	SHAUN	
MONOT	DAVID	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	
ROUYER	PATRICK	

Nom	Prénom	STATUTS REGLEMENTS
FOPPIANI	JEAN-JACQUES	Comité de Direction
GUERCHOUN	ALBERT	
GUILIANI	PATRICIA	Comité de Direction
MAGGI	JEAN PIERRE	PRESIDENT (Comité de Direction)
POLICON	MARIE THERESE	

Nom	Prénom	COMITE D'APPEL (Comité de Direction)
BAQUE	HENRI	
BATHENAY	ESTELLE	
BOLOURIAN	MANI	
CHOQUET	PASCALE	
DARDENNES	PATRICK	PRESIDENT
DELAGE	FRANCIS	
ETIENNE	REGIS	
FERREIRA	LILI	Instructeur Adjoint
FOLTIER	BRUNO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	
GUILIANI	PATRICIA	Instructeur
IACOVELLA	SANDRINE	
KOUNDE	EDGARD	
LACHASSAGNE	JEAN-PIERRE	
MAGGI	JEAN PIERRE	

Nom	Prénom	STATUT DE L'ARBITRE
CARRETO	ANTONIO	
DURUDAUD	MICHEL	
ETIENNE	REGIS	Comité de Direction
FERREIRA	LILI	Administratif
FOLTIER	BRUNO	PRESIDENT
GRADINARI	IGOR	Salarié en charge Arbitrage
MAGGI	JEAN PIERRE	Comité de Direction
PAS DE LOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE-THERESE	
SAADA	NABIL	Représentant CDA

Nom	Prénom	STATUT DE L'ÉDUCATEUR
DELAGE	FRANCIS	Comité de Direction
GRESSIEN	GEORGES	
LE GUYADER	JACQUES	PRESIDENT
LERAY	CHRISTIAN	

Nom	Prénom	Surveillance Opérations Electorales
AMSELLEM	EMILE	
BASINI	RINO	
BERTHO	FRANCK	
GRESSIEN	GEORGES	
LEGUYADER	JACQUES	

Nom	Prénom	TERRAINS & EQUIPEMENTS
BERTHO	FRANCK	
CARRETO	ANTONIO	PRESIDENT
CHAMPION	HUBERT	

FOLTIER	BRUNO	Comité De Direction
PASDELOUP	MARTINE	

COMMISSIONS : Pôle « Développement »

Nom	Prénom	FAIR-PLAY
FERREIRA	LILI	Administratif
POLICON	MARIE THERESE	
DARDENNES	Patrick	Comité de Direction

Nom	Prénom	Organisation des Evènements
BERTHO	FRANCK	
CALEGARI	STEPHANE	
CARLIER	JOEL	
CHONCHON	ROBERT	
DARDENNES	Patrick	Comité de Direction
FERREIRA	LILI	Administratif
GARRIGA	GEORGES	
GUERCHOUN	ALBERT	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	
SAADA	NABIL	
VINCENTI	LOUIS	

COMMISSIONS : Pôle « Technique »

Nom	Prénom	TECHNIQUE
BASSI	CECILIA	
BATHENAY	ESTELLE	Comité de Direction
BEAUNE	THIERRY	
BELKIDAR ALIAS	ROSELINE	
BONNARD	CEDRIC	
BRIDIER	JEAN MICHEL	
BROCHE	DANIEL	
CALEGARI	STEPHANE	PRESIDENT
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
CHOQUET	PASCALE	Comité de Direction
DELAGE	FRANCIS	Comité de Direction
DELPIERRE	GAETAN	Agent Développement
DIAS	JOSE	Représentant CDA
ESPITALIER	FABRICE	
FONTAINE	SEBASTIEN	
FRIN	GUILLAUME	
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSIEN	GEORGES	Représentant des Educateurs
GUN	MICKAEL	·
HAPPY TCHANKOU	HERVE	CTD
KUNTZMANN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
LECOMTE	PASCAL	
LERAY	CHRISTIAN	
MARTINEAU	ERIC	
MHADJOU	WILLIAM	
OUDAYA	HEDI	CTD ADJOINT
PARCINSKI	JEAN PIERRE	
PAVIOT	JACQUES OLIVIER	
REYDON	CAMILLE	
RIMBAULT	GILBERT	
ROBERT	JEROME	
SEBASTIO	TONY	
SEVESTE	PATRICK	
TAFININE	DRISS	CTD – DAP
THELEUS	PIERRE	
TRAORE	MOUSSA	
VAUTIER	VINCENT	
VONGSOUPHY	PETER	
ZIDANE	SALAH	

Nom	Prénom	FOOT MILIEU SCOLAIRE
BATHENAY	ESTELLE	PRESIDENTE (Comité de Direction)
BONNARD	CEDRIC	
LEGUYADER	JACQUES	
TAFININE	DRISS	CTD – DAP

CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL



REPARTITION DES BALLONS

Le 04/04/23

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

REMISE DES BALLONS AUX JOURNEES PORTES OUVERTES SEPTEMBRE 2023

	REPARTITION
1 à 99	2 ballons
100 à 499	10 ballons
500 à 999	15 ballons
+1000	20 ballons
Futsal	4 ballons (ayant au moins une équipe)
Foot Réduit	10 ballons (ayant une école de football)

NOTA = Les clubs ayant eu 0 licence et ne s'étant pas engagé pour la saison 2022/2023 n'ont pas la dotation

18 549008 AMICALE CLUB 2000 2 2 2 2 2 2 2 2	<u>Nbre</u>						
18 549008 AMICALE CLUB 2000 2 2 2 2 2 2 2 2	<u>Licences</u>			<u>T5</u>		FUTSAL	TOTAL
20					2		2
20 550931 VETERANS DE BONNEUIL F. C. 2 2 2 2 2 2 2 2 2							2
21 535194 PARIS LISBONNE C. CHARENTON 2 2 2 2 2 2 2 2 2							2
24 532710 BENFICA S. VILLEJUIF E. 2							2
24 616119 F.C. BUTTE AUX CAILLES 2	21						2
24 538793 LA CRISTOLIENNE 2 2 24 581617 OLYMPIQUE PARIS ESPOIR 2 2 25 564221 C'NOUES 4 4 26 550211 VISION NOVA 4 4 26 560470 ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY 2 2 27 580388 NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE 2 2 27 560859 OPEL SPORTING CLUB 2 2 27 548355 PORTUGAIS VINCENNOIS A.S. 2 2 28 552293 BANN'ZANMI 2 2 28 552293 BANN'ZANMI 2 2 28 552248 CRETEIL FOOT CLUB 2 2 28 552246 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 30 535201 MENUIBLAN A.S. 2 2 31 5952546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 32 552246 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 33 590397 A. MIMOSA MADA-SPORT 2	24						2
24 581617 OLYMPIQUE PARIS ESPOIR 2 <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td></td<>							2
25 564221 C'NOUES	24			2			2
26 550211 VISION NOVA 4 4 4 4 26 560470 ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY 2 <td>24</td> <td>581617</td> <td>OLYMPIQUE PARIS ESPOIR</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td>2</td>	24	581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	2			2
26 560470 ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY 2	25					4	4
27 850368 NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE 2 27 560859 OPEL SPORTING CLUB 2 27 545535 PORTUGAIS VINCENNOIS A.S. 2 28 550293 BANN'ZANMI 2 2 28 582428 CRETEIL FOOT CLUB 2 2 30 535201 MENUIBLAN A.S. 2 2 32 552546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 33 590397 A. MIMOSA MADA-SPORT 2 2 34 547434 ARSENAL A.C. 2 2 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 36 551095 CITOYEN DU MONDE 4 4 37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 2 39 560597 MAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2<	26	550211	VISION NOVA			4	4
27 560859 OPEJ SPORTING CLUB 2 2 27 545535 PORTUGAIS VINCENNOIS A.S. 2 2 27 548355 TREMBLAY A.J. 2 2 28 550293 BANN'ZANMI 2 2 28 582428 CRETEIL FOOT CLUB 2 2 30 535201 MENUIBLAN A.S. 2 2 32 552546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 32 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 33 590397 A MIMOSA MADA-SPORT 2 2 34 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 34 564069 JURINGSA MADA-SPORT 2 2 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2	26			2			2
27 \$45533 PORTUGAIS VINCENNOIS A.S. 2	27	850368	NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE	2			2
27 548355 TREMBLAY A.J. 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 582428 CRETEIL FOOT CLUB 2 2 2 2 2 2 2 3 3 582428 CRETEIL FOOT CLUB 2 2 2 2 2 2 3 3 582428 CRETEIL FOOT CLUB 3 535201 MENUIBLAN A.S. 2 2 2 2 2 2 3 3 552546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 2 2 2 2 3 3 552546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 2 2 2 2 3 3 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 2 2 2 2 2 3 3 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 2 2 2 2 2 3 3 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 5 564279 MENDEMALA.C. 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 5 564073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	27	560859	OPEJ SPORTING CLUB	2			2
28 550293 BANN'ZANMI 2 2 2 28 582428 CRETEIL FOOT CLUB 2 2 2 30 535201 MENUIBLAN A.S. 2 2 2 32 552546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 2 32 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 2 2 33 590397 A MIMOSA MADA-SPORT 2 2 2 2 2 34 547434 ARSENAL A.C. 2 <t< td=""><td>27</td><td>545535</td><td>PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.</td><td>2</td><td></td><td></td><td>2</td></t<>	27	545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	2			2
28 582428 CRETEIL FOOT CLUB 30 535201 MENUIBLAN A.S. 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	27	548355	TREMBLAY A.J.	2			2
30 535201 MENUIBLAN A.S. 32 552546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 32 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 33 590397 A. MIMOSA MADA-SPORT 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	28	550293	BANN'ZANMI	2			2
32 552546 A. S. BRANCOS DE CRETEIL 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	28	582428	CRETEIL FOOT CLUB	2			2
32 564269 FOOT CLUB MOLDAVIE 2 2 33 590397 A MIMOSA MADA-SPORT 2 2 34 547434 ARSENAL A.C. 2 2 34 600836 IBM FRANCE PARIS C. 2 2 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 35 564275 KINGDOM SPORTS 2 2 36 551095 CITOYEN DU MONDE 4 4 37 569329 APSAP MEDIBALLES 2 2 37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 43 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 43 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL	30	535201	MENUIBLAN A.S.	2			2
33 590397 A MIMOSA MADA-SPORT 34 547434 ARSENAL A.C. 35 600836 IBM FRANCE PARIS C. 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 36 551095 CITOYEN DU MONDE 37 690329 APSAP MEDIBALLES 38 582553 VSG FUTSAL 39 548423 BOISSY U.J. 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 40 561003 MELTING SPORT 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 41 581892 KOPP 97 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 48 553055 A. S. C. VITRY 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 49 654336 ASPIT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 50 53133 TROPICAL A.C. 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 50 537133 TROPICAL A.C. 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	32	552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	2			2
34 547434 ARSENAL A.C. 2 2 34 600836 IBM FRANCE PARIS C. 2 2 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 35 564275 KINGDOM SPORTS 2 2 36 551095 CITOYEN DU MONDE 4 4 37 690329 APSAP MEDIBALLES 2 2 37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2	32	564269	FOOT CLUB MOLDAVIE	2			2
34 600836 IBM FRANCE PARIS C. 2 2 35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 35 564275 KINGDOM SPORTS 2 2 36 551095 CITOYEN DU MONDE 4 4 37 690329 APSAP MEDIBALLES 2 2 37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 <t< td=""><td>33</td><td>590397</td><td>A MIMOSA MADA-SPORT</td><td>2</td><td></td><td></td><td>2</td></t<>	33	590397	A MIMOSA MADA-SPORT	2			2
35 561073 GENERATION TAKTIK SPORTS 2 2 2 2 2 2 2 2 2	34	547434	ARSENAL A.C.	2			2
35 564275 KINGDOM SPORTS 2 2 36 551095 CITOYEN DU MONDE 4 4 37 690329 APSAP MEDIBALLES 2 2 37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4	34	600836	IBM FRANCE PARIS C.	2			2
36 551095 CITOYEN DU MONDE 4 4 4 37 690329 APSAP MEDIBALLES 2 2 2 37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 4 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 2	35	561073	GENERATION TAKTIK SPORTS	2			2
37 690329 APSAP MEDIBALLES 2 2 37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPIT DE CHAMPIGNY SUR MARNE <	35	564275	KINGDOM SPORTS	2			2
37 549877 C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL 4 4 38 582553 VSG FUTSAL 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPIT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 537133 TROPICAL A.C.	36	551095	CITOYEN DU MONDE			4	4
38 582553 VSG FUTSAL 4 4 39 548423 BOISSY U.J. 2 2 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 <td>37</td> <td>690329</td> <td>APSAP MEDIBALLES</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td>2</td>	37	690329	APSAP MEDIBALLES	2			2
39 548423 BOISSY U.J. 39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	37	549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL			4	4
39 660597 WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB 2 2 40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2	38	582553	VSG FUTSAL			4	4
40 600969 AEROPORT DE PARIS A.S. 2 2 40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2	39	548423	BOISSY U.J.	2			2
40 561003 MELTING SPORT 2 2 41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 2 41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPITI DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2	39	660597	WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB	2			2
41 550618 FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. 2 41 581892 KOPP 97 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 49 654336 ASPIT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2	40	600969	AEROPORT DE PARIS A.S.	2			2
41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2	40	561003	MELTING SPORT	2			2
41 581892 KOPP 97 2 2 42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2	41	550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	2			2
42 861118 RED STAR DE CRETEIL 2 2 43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2	41	581892	KOPP 97	2			2
43 582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS 2 2 44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPIT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2	42	861118	RED STAR DE CRETEIL	2			2
44 532342 PHARE SP. ZARZISSIEN 2 2 47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2	43	582118	SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	2			2
47 540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. 2 2 48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2	44						2
48 553055 A. S. C. VITRY 4 4 48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2	47						2
48 551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE 2 2 49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2	48					4	4
49 654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE 2 2 50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2				2		·	2
50 518152 NOISEAU STE S. 2 2 4 50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2 2							2
50 537133 TROPICAL A.C. 2 2 52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2					2		4
52 612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP 2 2 52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2					_		2
52 560609 UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 2 2							2
							2
53 544256 PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS 2 2 2				2			2

E-FOOT 94 n°636 Page 47 de 56

5.4	F.C0070	SOOTBALL CLUB VAL DE DISVDE	ا ما			_
54		FOOTBALL CLUB VAL-DE-BIEVRE	2			2
55		ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	2			2
55		COMMUNAUX MAISONS ALFORT A.	2			2
55		PORTUGAIS VITRY U.A.	2			2
56		APSAP 94 HENRI MONDOR	2			2
57	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL			4	4
57	551269	SUPREMES BELIERS	2			2
59		OS MINHOTOS DE BRAGA	2			2
62	560475	VERS L'AVANT	2		4	6
63	615997	NEW TEAM VINCENNES AU CORNER	2			2
68	614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	2			2
68	500723	ARRIGHI A.S.	2			2
76	690300	APSAP VILLE DE PARIS	2			2
76	551094	U. S. CRETEIL FUTSAL			4	4
82	550465	O. CLUB D'IVRY	2			2
86	539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	2			2
86	848168	ORLY A.C.	2			2
88	553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL			4	4
88	546853	MACCABI CRETEIL F.C.	2			2
88	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES			4	4
107	560471	FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE	10			10
127		ALFORTVILLE US	10	10		20
131		SANTENY SP.L.	10	10		20
146		KREMLIN BICETRE FUTSAL	10		4	14
169		VILLEJUIF FUTSAL CLUB	10	10	•	20
170		BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	10	10		20
208		VILLECRESNES U. S.	10	10		20
224		GENTILLY ATHLETIC CLUB	10	10		20
224		ST MAUR F. FEMININ VGA	10	10		20
267		F. C. MANDRES PERIGNY	10	10		20
293		CAUDACIENNE ENT.S.	10	10		20
320		MAROLLES F.C.		10		20
342		BORDS DE MARNE FUTSAL	10	10	4	4
			10	10	4	
347		ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	10	10		20
356	520524		10	10		20
371		U. FOOTBALL CRETEIL	10	10		20
374		VAL DE FONTENAY AS	10	10		20
380	500651		10	10		20
382		HAY LES ROSES C.A.	10	10		20
398	563822		10	10		20
432		FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10		20
452	527735		10	10		20
461	532125		10	10		20
468		CHEVILLY LA RUE ELAN	10	10	4	24
504	500791		15	10		25
535	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	15	10		25
538	520523	ST MANDE F.C.	15	10		25
539	541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	15	10		25
539	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	15	10		25
547	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	15	10		25
566	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	15	10		25

577	510193	ORMESSON U.S.	15	10		25
585		LUSITANOS ST MAUR U.S.	15	10		25
585	507502	RUNGIS U.S.	15	10	4	29
586	500494	FRESNES A.A.S.	15	10		25
587	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	15	10		25
677	529210	VITRY E.S.	15	10		25
709	500031	CHOISY LE ROI A.S.	15	10	4	29
720	510665	CHAMPIGNY F.C. 94	15	10		25
734	512963	THIAIS F.C.	15	10		25
735	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	15	10	4	29
754	860294	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	15	10		25
762	521870	SUCY F.C.	15	10		25
769	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	15	10		25
774	523411	U. S. IVRY FOOTBALL	15	10		25
831	514388	NOGENT S/MARNE F.C.	15	10		25
898	537053	JOINVILLE R.C.	15	10		25
907	500012	CHARENTON C.A.P.	15	10		25
938	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	15	10		25
1000	500004	VITRY C.A.	20	10	4	34
1098	519839	VILLEJUIF U.S.	20	10		30
1140	500138	VINCENNOIS C.O.	20	10		30
1265	542388	MAISONS ALFORT F.C.	20	10	4	34
1405	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	20	10		30



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL DU MARDI 11 JUILLET 2023 <u>VISIOCONFERENCE</u>

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET,

MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques

FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Egard KOUNDE, Assiste: Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative)

Absent(s) Excusé(s): Mmes Patricia GULIANI, Sandrine IACOVELLA, M. Francis DELAGE, Dr Mani BOLOURIAN.

Le Comité s'est réuni en visioconférence pour valider les GROUPES DEFINITIFS pour donner suite au retour officiel de la LPIFF sur les Montées & Descentes (Compétitions de Ligue) et sur les et le non-réengagements de certaines équipes.

MONTEES SUPPLEMENTAIRES suite à des non-réengagements pour la saison 2023 /2024 :

SENIORS

Pas engagement ALFORTVILLE US

MS de D2 en D1 = CHARENTON CAP (2) - Impossible montée VITRY ES

MS de D3 en D2 = VILLECRESNES US

MS de D4 en D3 = MAROLLES FC

Pas d'engagement FRESNES AAS

MS de D4 en D3 = NOGENT FC (3)

+ retrait en D4 FRESNES AAS (2)

U18

• Pas d'engagement VINCENNES CO (2)

MS de D3 en D2 = LUSITANOS US (2)

U16

Pas d'engagement ALFORTVILLE US

MS de D3 en D2 = VAL DE FONTENAY AS

MS de D4 en D3 = NOGENT FC 2

Pas d'engagement FONTENAY US (3)

MS de D4 en D3 = THIAIS FC (2)

U14

Pas d'engagement FONTENAY US (3)

MS de D3 en D2 = CHEVILLY LARUE

MS de D4 en D3 = CHOISY AS (3)

ANCIENS

Pas d'engagement NEW TEAM VINCENNES / VITRY ES

MS de D3 en D2 = VALENTON FA

MS de D4 en D3 = MAROLLES FC / FC VITRY 94

Le Comité Valide à l'unanimité, information publiée sur le site internet du District et sur le journal numérique du 13 juillet 2023

Le Président du District,

M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,

M. Patrick DARDENNES



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion - N°1 du 17/07/2023

Toutes les présentes décisions sont rendues en première instance et sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification conformément à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Courriers des clubs

CHEVILLY LA RUE ELAN - 516843

Mail du club de Chevilly la Rue Elan, concernant sa situation vis-à-vis du statut de l'arbitre pour la saison 2023/2024 Le club informe la commission des éléments suivants :

- KOITA Sirou les 11, 12, 18 et 19 mars 2023 au District du Val de Marne
- SACKO Aboubakare les 4, 5, 11 et 12 février 2023 au District de Paris

Après examen de la commission :

- KOITA Sirou examen mars 2023 au District du Val de Marne (Examen après le 28 février 2023 ne peut être pris en compte pour le statut de l'arbitre Art. 48)
- SACKO Aboubakare examen février 2023 au District de Paris

La commission fait lecture du message du club de Chevilly la Rue Elan, mais ne peut répondre favorablement à sa demande de dérogation.

En effet, la commission ne peut déroger à un règlement fédéral et ne peut que regretter le fait que le club de Chevilly la Rue Elan n'est pu trouver suffisamment d'arbitre avant le 28 février 2023 pour couvrir le club.

La commission invite le club à prendre contact ou à se rapprocher de la commission des arbitres du District du Val de Marne de Football pour trouver dans la mesure du possible une solution pour la saison 2024/2025.

La commission prend en compte l'arrivé de M SAKO Aboubakare et réduis l'amende du club, le club reste en 2ème année d'infraction pour la saison 2023/2024 car manque 3 arbitres (Amende 720,00 Euros). Le club de Chevilly la Rue Elan a le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée diminué de **quatre unités pour le Football pour la saison 2023/2024**.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion di 25 Juillet 2023

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

- -La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.
- -Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
- -Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

« CALENDRIER » 2023 & 2024

Pour toutes réclamations concernant les calendriers, merci d'envoyer un mail à <u>secretariat@districtvaldemarne.fff.fr</u>,

nous répondrons à toutes vos questions à partir du 24 Août 2023.

Composition des groupes, calendriers consultables sur le site internet du District et sur Foot Club.

- Seniors D1 : 1 Groupe de 12
- Seniors D2 : 2 Groupes de 12
- ♣ Seniors D3 : 2 Groupes de 10
- U16 D1, D2 et D3 : Groupes de 10
- U14 D1 et Phase de brassage : Groupes de 10
- Futsal D1 : 1 Groupe de 10
- ♣ CDM D1 : 1 Groupe de 12
- Anciens D1 : 1 Groupe de 12
- 🖊 Anciens D2 : 2 Groupes de 11 avec un EXEMPT dans chaque groupe
- Anciens D3 : 2 Groupes de 10
- Anciens + 45 Ans : 2 Groupes de 12 et 1 groupe de 10

1-Attention!

Certaines dates des calendriers sont positionnées sur le début **et/ou** la fin des vacances scolaires.

<u>Si accord des deux clubs, possibilité de jouer avant les dates, pensez à anticiper les demandes.</u>

2-Début des Championnats

Groupe de 12 = 23 & 24 septembre 2023

Groupe de 10 «Séniors/CDM/Anciens» = 23 & 24 Septembre 2023

Groupe de 10 «Jeunes» = 07 Octobre 2023

Futsal D1 = 22 Septembre 2023

Sauf pour les dernières divisions vois les dates prévues dans le tableau diffusé

sur le journal numérique.

E-FOOT 94 n°636 Page 52 de 56

3- PROBLEMES D'ALTERNANCES

SENIORS D1

Villejuif US

2 fois ensemble

SENIORS D2

Vers l'Avant 1&2 2 fois ensemble

U16 D1

Ormesson US (a&b) et Rungis US (a&b)

2 fois ensemble

Orly AVS 2 en même temps que U18 ou bien Orly AVS 1 et Orly AVS 2 en même temps

U18

Charenton CAP 1&2 2 fois ensemble

Lusitanos US avec VGA ST Maur US (U20)

3 fois ensemble US Rungis (a&b) 3 fois ensemble

FC Saint Mandé (U18 &U16)

2 fois ensemble

+45 ANS

Charenton CAP Anciens & +45

2 fois ensemble

Desportiva Vimaranense 2 fois avec Minhotos de Brage

Courriers clubs

Anciens- Courrier de SANTENY SL et de MANDRES PERIGNY

Pris note le nécessaire a été fait.

Seniors - Courrier de MANDRES PERIGNY

Pris note.

ANNEXES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2023 & 2024



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI								
U14	16h00							
Séniors Féminines	16h00							
DIMANCHE MATIN								
CDM/Anciens/+45 ans	09h30							
+55 ans	10h00							
DIMANCHE APRES-MIDI								
Séniors	15h00							
U16 & U18	13h00							
U20	13h00							

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

bi co	Walnus	
		7

					~														
sa sa	PRATIQUE		Championnat Foot à 11		Championnat Départemental	et régional	Foot a 7 ou a 11	2 × 0 10 × × 0 + 2 × 20 in model	Criampionnat D a 7 oa k a 11		Critérium départemental ou Mixité Garçon		Critérium départemental	ou Mixité Garçon	Critérium départemental	ou Mixité Garçon		Mixité Garçon	
FEMMES	RIE		Licence U20F		Licence U18F	Licence U17F	Licence U16F	Licence U15F	Licence U14F	1000001	דורפוורפ סדטו	Licence U12F	Licence U11F	Licence U10F	Licence U9F	Licence U8F	Licence U7F	Licence U6F	Licence U6F
	CATEGORIE		SENIORS F			U18F		- - - - -	Jeto		U13F		17	1	U9F	DEBUTANTES		DEBUTANTES	
	INAISSAINCE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	60	9	11	<u>-</u>	12	<u>E</u>	4	12	91	17	2018	2019
		•	7	7	7	20	20	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	20	20
	PRATIQUES	Championnat Foot à 11	Championnat Foot à 11		Sometiment Floor & 11			200 championnat root a 11	20:		Critérium Foot à 8	(14 dates) 20 1	Critérium Foot à 8	(14 dates) 201	Plateaux Foot à 5	(14 dates) 20 1		Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 20 (9 dates)	20
HOMMES	PRATIQUES																		Licence U6
HOMMES		Championnat Foot à 11	Licence U20 Championnat Foot à 11	Licence U19	Licence U18 Chamaignant East & 11	Licence U17	Licence U16 Chamaisant East & 11	Licence U15	Licence U14 Championart East & 11	Licence U13	Licence U13 Critérium Foot à 8	(14 dates)	Licence U11 Critérium Foot à 8	Uicence U10 (14 dates)	U9 Licence U9 Plateaux Foot à 5	(14 dates)		Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	